



MUNICIPAL
Gazette
MUNICIPALE
DE—OF
Montreal

Quatrième année No 41
Fourth year -

11 Novembre 1907
November

Les abonnements sont reçus chez
Le Trésorier de la Ville de Montreal,
Hôtel de Ville

Les autres communications doivent
être adressées au directeur de
"LA GAZETTE MUNICIPALE"
Hôtel de Ville

Forward subscriptions to
The City Treasurer of Montreal
City Hall

All other communications should be
addressed to the managing-editor of
"The Municipal Gazette"
City Hall

TELEPHONE: MAIN 4240

Organe officiel de la Corporation
de la Ville de Montréal
Official organ of the Corporation
of the City of Montreal
CANADA

Paraît le lundi matin
Published every Monday
morning
Abonnements \$2 par an
Subscriptions \$2 a year
Payables d'avance
Payable in advance

REGLEMENT No 368

Règlement amendant le règlement No 296, intitulé "Règlement concernant les Marchés."

(Adopté le 28 octobre 1907)

A une assemblée spéciale ajournée du Conseil de la Cité de Montréal, tenue dans l'Hôtel de Ville, ce vingt-huitième jour d'octobre mil neuf cent sept en la manière et suivant les formalités prescrites dans et par l'acte d'incorporation de ladite Cité, à laquelle assemblée sont présents la majorité des membres de tout le Conseil, savoir: Son Honneur le Maire H.-A. Ekers, MM. les échevins Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, L. A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy et Molson,

Il est ordonné et statué par ledit Conseil comme suit:

Sect. 1.—Les sous-sections 2 et 3 de la section 1 de l'article I, concernant les Pesées Publiques, dudit règlement No 296, sont abrogées et remplacées par les suivantes:

"2. La pesée Atwater, dans le quartier Ste-Cunégonde, comprend le bâtiment connu sous le nom de "Pesée Atwater," érigé sur l'avenue Atwater, vis-à-vis la rue Ste-Emélie, entre la rue Notre-Dame et le canal."

"3. La pesée Hochelaga, dans le quartier Hochelaga, comprend le bâtiment connu sous le nom de "Pesée Hochelaga" et situé à l'angle sud-ouest des rues Notre-Dame et Moreau."

Sect. 2.—Le présent règlement sera censé faire partie du règlement No 296 qu'il amende, quant à la pénalité et à toutes autres fins que de droit.

REGLEMENT No 369

Règlement amendant le Règlement No 169, intitulé "Règlement concernant les musiciens ambulants, joueurs d'organes de barbarie ou d'autres instruments de musique."

(Adopté le 28 octobre 1907)

A une assemblée spéciale ajournée du Conseil de la Cité de Montréal, tenue dans l'Hôtel de Ville, ce vingt-huitième jour d'octobre mil neuf cent sept en la manière et suivant

BY-LAW No. 368.

By-Law to amend by-law No. 296, entitled "By-Law concerning Markets."

(Adopted 28th October 1907)

At an adjourned special meeting of the City Council of the City of Montreal, held in the City Hall, this twenty-eighth day of October, one thousand nine hundred and seven, after the observance of the formalities prescribed in and by the act of incorporation of the said City, at which meeting a majority of the members of the whole Council are present, viz: His Worship the Mayor H. A. Ekers, Esq., Aldermen Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, L. A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy and Molson,

It was ordained and enacted by the said Council as follows:

Sect. 1.—Sub sections 2 and 3 of section 1, of Article 1, concerning Weigh Houses, of said by-law No. 296, are repealed and the following substituted therefor:

"2. Atwater Weigh-House, in Ste. Cunégonde ward, shall comprise the building known as "Atwater Weigh-House" erected on Atwater Avenue, opposite St. Emily St., between Notre-Dame street and the Canal."

"3. Hochelaga Weigh-House, in Hochelaga ward, shall comprise the building known as "Hochelaga Weigh-House" and situated at the South-West corner of Notre Dame and Moreau streets.

Sect. 2.—This by-law shall be considered as forming part of by-law No. 296, which it amends, as to the penalty and to all other intents and purposes.

BY-LAW No. 369.

By-Law to amend By-Law No. 169, entitled "By-Law in relation to itinerant players of hand organs or other musical instruments."

(Adopted 28th October 1907)

At an adjourned special meeting of the City Council of the City of Montreal, held in the City Hall, this twenty-eighth day of October, one thousand nine hundred and

les formalités prescrites dans et par l'acte d'incorporation de ladite Cité, à laquelle assemblée sont présents la majorité des membres de tout le Conseil, savoir: Son Honneur le Maire H.-A. Ekers, MM. les échevins Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, L.-A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy et Molson,

Il est ordonné et statué par ledit Conseil comme suit:

Sect. 1.—La section 3 dudit règlement No 169 est abrogée et remplacée par la suivante:

"Sect. 3.—Il est défendu à tout musicien ambulant de jouer aucun instrument dans les quartiers Est, Centre et Ouest de la Cité, et il ne pourra le faire non plus dans les rues ou places publiques des autres quartiers avant neuf heures du matin et après huit heures du soir."

Sect. 2.—Le présent règlement sera censé faire partie du règlement No 169 qu'il amende, quant à la pénalité et à toutes autres fins de droit.

OPINIONS LEGALES

Amendements à la Loi des Licences

DÉPARTEMENT EN LOI.

Montréal, le 23 octobre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission de Police,
Messieurs,

Nous avons pris connaissance d'une résolution de la "Hope of Montreal Lodge No. 167", lue et soumise à votre assemblée du 23 octobre 1907, contenant les paroles du chef de Police à l'effet que: "La loi des licences était rédigée de manière à ce que, quand bien même le nombre d'hommes de Police serait plus grand, la vente des boissons enivrantes ne pourrait pas être supprimée" et demandant à la Ville d'amender ladite loi de façon à ce qu'elle soit efficace.

Votre Commission a demandé, dans sa dite séance du 23 octobre, de référer cette résolution aux avocats de la Cité, les priant de faire les suggestions qu'ils jugeront utiles sur cette question.

En réponse à ces instructions, nous avons l'honneur de faire rapport qu'à l'exception des paroles ci-dessus consignées dans la résolution de ladite Société, nous n'avons aucun fait ni aucun rapport qui puissent nous guider sur le mérite de la question soulevée par le chef de Police.

Nous croyons devoir vous informer que la Cité n'a aucun contrôle sur la loi des licences qui est une loi publique relevant de la juridiction du Gouvernement de la Province de Québec et notamment du Trésorier provincial.

La Cité est en conséquence sans autorité pour amender ladite loi.

La seule suggestion que nous puissions faire à votre Commission serait d'inviter la Société plus haut mentionnée à adresser sa requête au Gouvernement de la Province de Québec pour l'engager à rendre la loi des licences plus sévère et plus efficace, laquelle requête devra contenir les raisons qui motivent sa démarche.

La Société, si elle juge à propos de communiquer sa requête à la Cité de Montréal, pourrait demander la coopération du Conseil municipal pour obtenir l'objet désiré, que ce soit sous forme de résolution endossant la demande de la Société ou d'une recommandation aux autorités provinciales, si le Conseil croit opportun de faire telle recommandation.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.

(Pour les Avocats de la Cité).

seven, after the observance of the formalities prescribed in and by the act of incorporation of the said City, at which meeting a majority of the members of the whole Council are present, viz: His Worship the Mayor H. A. Ekers, Esq., Aldermen Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Lavallée, L. A. Lapointe, Stearns, Lévy, DeSerres, Leclair, N. Lapointe, Giroux, Mercier, O'Connell, Laviolette, Gadbois, Robinson, Ward, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy and Molson,

It was ordained and enacted by the said Council as follows:

Sect. 1.—Sect. 3 of said by-law No. 169 is repealed and the following substituted therefor:

"Sect. 3.—No itinerant musician shall play any instrument in the East, Centre and West wards of the City, nor shall do so in the streets or public places of other wards before 9 o'clock a.m. and after 8 o'clock p.m."

Sect. 2.—This by-law shall be considered as forming part of by-law No. 169, which it amends, as to the penalty and to all other intents and purposes.

LEGAL OPINIONS.

Amendments to the License Law.

LAW DEPARTMENT,

Montreal, Oct. 23rd, 1907.

To the Chairman and Members of the Police Committee,
Gentlemen,

We have taken communication of a resolution from the Hope of Montreal Lodge No. 167, read and submitted at your meeting of the 23rd of October 1907, containing words spoken by the chief of Police who stated: "That the License Law was drawn up in such a manner that, however, many police there might be, the sale of liquor on Sunday, could not be absolutely suppressed" and the said resolution asked the City to amend said law so as to make it more effective.

Your Committee at its meeting held the 23rd October asked to refer said resolution to the City attorneys with instructions, to state what suggestions they would proffer in the matter.

Replying to said instructions, we beg to report that if we except the words above cited and inserted in the resolution of said Association, we have no fact or report which might guide us as to the merits of the question brought up by the chief of Police.

We deem it advisable to inform your Committee that the City has no control over the License Law which is a public law under the jurisdiction of the Government of the Province of Quebec, and particularly of the Treasurer of the Province.

The City accordingly has no authority to amend said law.

The only suggestion we may make to your Committee would be to invite the above mentioned Association to send its petition to the Government of the Province of Quebec in order to induce same to make the License Law more severe and more effective; said petition should contain reasons for said application.

The Association, if it deems it advisable to communicate its petition to the City of Montreal, could ask for the cooperation of the City Council in order to obtain the object desired; be it in the form of a resolution endorsing the petition of the Association or in the form of recommendation to the provincial authorities, if Council deems it advisable to make such a recommendation.

We have the honor to be, gentlemen, your most humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,

Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).

Licence concernant les Hôpitaux de Maternité.

DEPARTEMENT EN LOI,

Montréal, 30 octobre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission de Législation.

Messieurs,

A une assemblée de votre Commission, tenue le 11 octobre courant, il fut résolu de demander l'opinion du Département en Loi sur la deuxième résolution contenue dans l'extrait des minutes de la Commission d'Hygiène, concernant les hôpitaux de maternité, qui se lit comme suit:

"20. D'obtenir le pouvoir de forcer les hôpitaux de maternité privés à prendre une licence avant de recevoir des patients, et à tenir un registre complet de leurs patients."

En réponse aux instructions contenues dans cette résolution, nous avons l'honneur de faire rapport que les institutions de maternité privées établies dans la Cité de Montréal, qui sont incorporées en vertu de statuts particuliers, tombent sous la juridiction immédiate du Gouvernement de la Province de Québec et que ces institutions sont tenues, par la loi, de faire un rapport annuel de toutes leurs affaires.

Nous sommes d'avis que toutes les institutions de cette nature, dûment incorporées, relèvent directement du pouvoir qui les reconnaît d'une manière officielle.

Nous croyons que la recommandation faite par la Commission d'Hygiène et de Statistiques à votre Commission peut s'appliquer à des maternités privées qui n'ont pas de charte d'incorporation ou qui ne sont pas reconnues légalement, pour obtenir le pouvoir de forcer les personnes qui les tiennent à obtenir une licence avant de recevoir les patients et à enregistrer, dans un registre tenu à cet effet, le nom des patients qu'elles reçoivent, ainsi que pour leur imposer des pénalités en cas de refus ou de négligence de prendre telle licence et de tenir ledit registre.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos très humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,

Procureur et Avocat en chef de la Cité.
(Pour les avocats de la Cité.)

Demande d'enregistrement de certaines rues
ouvertes au public depuis dix ans,
quartier St-Denis.

DEPARTEMENT EN LOI,

Montréal, le 5 novembre 1907.

Au Président et aux Membres de la Commission de la Voirie.

Messieurs,

Le 15 octobre dernier, sur proposition de M. l'échevin Giroux, le Département en Loi fut prié de donner son opinion pour savoir si l'inspecteur de la Cité pouvait décrire et enregistrer, dans un livre ou registre exclusivement tenu à cette fin, les rues mentionnées dans une requête, en date du 4 du même mois, signée par quatre citoyens du quartier St-Denis et annexée au rapport qui vous a été adressé par l'inspecteur de la Cité, le 15 octobre dernier.

Nous avons l'honneur de répondre que, d'après l'art. 410 de la charte, il est du devoir de l'inspecteur de la Cité de faire décrire et enregistrer, dans un livre ou registre exclusivement tenu à cette fin, les rues, ruelles, voies et places publiques, en tout ou en partie acquises par la Cité, ou ouvertes au public depuis dix ans, et qui n'ont pas été enregistrées jusqu'ici, ou suffisamment décrites; et ces rues, ruelles, voies et places publiques, ainsi enregistrées, sont dès lors considérées comme voies publiques.

Comme les rues ci-dessus, d'après le rapport de l'inspecteur de la Cité, n'ont pas jusqu'ici été enregistrées, nous sommes d'avis, prenant comme exacts les faits contenus dans la requête susdite du 4 octobre, qu'il est du devoir de l'inspecteur de la Cité de faire décrire et enregistrer, dans un livre ou registre exclusivement tenu à cette fin, les

License for Maternity Hospitals.

LAW DEPARTMENT.

Montreal, Oct. 30th., 1907.

To the Chairman and Members of the Legislation Committee.

Gentlemen,

At a meeting of your Committee, held the 11th October instant, it was resolved to ask the Law Department for an opinion as to the second resolution contained in the extract of minutes from the Hygiene Committee concerning maternity hospitals, which reads as follows:

"20. To obtain power to compel private maternity hospitals to obtain a license before receiving patients, and to keep a complete record of all patients received."

In reply to instructions contained in said resolution, we beg to report that the private maternity institutions established in the City of Montreal, which are incorporated in virtue of private statutes, are under the immediate jurisdiction of the Government of the Province of Quebec, and that such institutions are bound by-law to make an annual report of their business.

We are of opinion that all the institutions of this nature, duly incorporated, depend directly upon the power which officially recognizes them.

We think that the recommendation made by the Hygiene and Statistics Committee to your Committee, can apply to private maternity hospitals, which are not incorporated or are not legally recognized, in order that the City may obtain the power of compelling persons who keep such hospitals to obtain a license before receiving patients and to inscribe in a register kept for said purpose, names of patients they receive; also power to impose penalties in case of refusal or of negligence to take said license and to keep said register.

We have the honor to be, gentlemen, your obedient servants,

L. J. ETHIER,

Chief City Attorney and Counsel,
(For the City Attorneys.)

Application for the Inscription of Certain Streets
Opened to the Public since ten years,
in St-Denis Ward.

LAW DEPARTMENT,

Montreal, November 5th, 1907.

To the Chairman and Members of the Road Committee.

Gentlemen,

On the 15th of October last, on motion of Ald. Giroux, the Law Department was asked for its opinion as to whether the City surveyor had the right to describe and inscribe in a book or register kept for such purpose, streets mentioned in a petition dated the 4th of the same month, signed by four citizens of St. Denis ward, and annexed to the report which was submitted to your Committee, by the City surveyor on the 15th of October last.

We beg to report that, according to article 410 of the Charter, it was the duty of the City surveyor to cause to be described and inscribed in a book, or register exclusively kept for that purpose, streets, lanes, highways and public squares, in whole or in part acquired by the City, or opened to the public for ten years, and which have not heretofore been registered, or sufficiently described; and said streets, lanes, highways and squares when entered of record are from such date considered as public highways.

As the above streets, according to the City surveyor's report, have not as yet been entered of record, we are of opinion, (taking for granted that the facts contained in the above petition of the 4th October are exact), it was the City surveyor's duty to cause the streets mentioned in the said petition as being opened for public use, for over ten

rues mentionnées en ladite requête comme étant ouvertes au public depuis plus de dix ans. A compter de cet enregistrement, ces rues seront considérées comme voies publiques.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs, vos humbles et obéissants serviteurs,

L.-J. ETHIER,
Procureur et Avocat en chef de la Cité.
(Pour les Avocats de la Cité).

years, to be described and recorded in a book or register, to be kept exclusively for such purpose. From the date of said entry of record, these streets shall be deemed to be public highways.

We have the honor to be, gentlemen, your humble and obedient servants,

L. J. ETHIER,
Counsel and Chief City Attorney,
(For the City Attorneys).

DELIBERATIONS

COMMISSION DE LEGISLATION

Compte rendu de l'assemblée du 23 octobre

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, Sadler, L.-A. Lapointe, Larivière, Proulx, J.-B.-A. Martin, Mercier, Lévesque et Dagenais.

M. l'échevin Lavallée donne de nouveau avis de motion qu'il proposera, à la prochaine séance, que le pouvoir d'emprunt de la Cité, qui est fixé à 15 p.c. lorsque la dette de la Ville représentera plus de 15 p.c. de l'évaluation des immeubles imposables, soit réduit à 14 p.c.

—Soumises les opinions du Département en Loi sur les amendements suivants:

1o. Concernant l'inspection des écoles.

Le Département en Loi déclare que la charte et les règlements de la Cité donnent à la Cité tous les pouvoirs nécessaires à ce sujet.

2o. Concernant la falsification des produits alimentaires et la vente du lait.

Etude de la question continuée.

3o. Concernant l'opportunité d'exiger un dépôt des Compagnies ou Corporations qui font des travaux dans les rues de la Cité.

M. l'échevin Sadler propose, et il est

Résolu: De demander l'opinion du Département en Loi sur les amendements requis pour forcer les Compagnies à donner avis des travaux qu'elles entendent faire dans les rues; ou pour donner une sanction à leur obligation de donner cet avis et de faire un dépôt, et pour que le dépôt reste entre les mains de la Cité pendant le temps requis, afin de couvrir tous dommages et frais de réparation.

4o. Sur l'achat, par anticipation des crédits, de matériaux et approvisionnements et sur la confection de certains travaux préparatoires.

Résolu: D'adopter l'amendement proposé, en en retranchant les mots *charbon, pierre, bois, marchandises*, et en fixant à \$250,000 le montant qui pourra être ainsi dépensé.

5o. Concernant la construction des égouts dans toutes les rues ouvertes au public, sans consulter les propriétaires.

Résolu: De demander au Département en Loi de voir s'il serait possible de prohiber la construction de bâtiments dans les rues ou ruelles n'appartenant pas à la Cité.

—**Résolu:** De demander l'opinion du Département en Loi sur la 2ème résolution contenue dans l'extrait des minutes de la Commission d'Hygiène, concernant les hôpitaux de maternité.

—**Résolu:** De renvoyer au Département en Loi plusieurs amendements concernant les articles 362, 375, 383, 386, 399 et concernant la signature de certains contrats.

LEGISLATION COMMITTEE.

Report of meeting held the 23rd of October.

Present: Ald. Lavallée, chairman, Sadler, L. A. Lapointe, Larivière, Proulx, J. B. A. Martin, Mercier, Lévesque and Dagenais.

Ald. Lavallée once more gave notice of motion that, at the next meeting, he would move that the borrowing power of the City which is fixed at 15%, while the City's debt shall represent more than 15% of the assessment of assessable immovable properties, be reduced to 14%.

Submitted opinion of the Law Department on the following amendments:

1o- Concerning school inspection.

The Law Department states that both the Charter and the City by-laws give the City all the necessary power in this connection.

2o Concerning food adulteration and the selling of milk. Consideration of said question was deferred.

3o Concerning the advisability of exacting a deposit from companies or corporations which do work in the streets of the City.

Ald. Sadler moved, and it was

Resolved: To ask the Law Department for its opinion on the amendments required in order to compel companies to give notice of the work they intend to do in the streets; or in order to sanction the obligation of their giving said notice and obligation to make said deposit, and so that the deposit may remain with the City during the time necessary in order to cover all damage and repairing costs.

4o As to the purchase (before the voting of appropriation), of materials and supplies, and as to the making of certain preliminary work.

Resolved: That the proposed amendment be adopted, by striking therefrom the words "coal, stone, wood, goods," and by fixing \$250,000 the amount which could thus be spent.

5o Concerning the construction of sewers in all streets opened to the public, without consulting the proprietors.

Resolved: That the Law Department be asked if it would be possible to prohibit the construction of buildings in streets or lanes when such places are not civic property.

It was also

Resolved: To ask the Law Department's opinion on the 2nd resolution contained in the extract of minutes of the Hygiene Committee concerning maternity hospitals.

Resolved: That several amendments concerning articles 362, 375, 383, 386, 399, and concerning the signing of certain contracts, be referred to the Law Department.

—M. l'échevin Duquette demande que l'avenue Laurier soit expropriée.

Résolu: De demander à la Commission de la Voirie de faire préparer un plan de l'avenue Laurier, depuis la rue St-Denis jusqu'à l'avenue Papineau, ce plan devant indiquer les parties de cette avenue qui appartiennent à la Cité et celles qui ne lui appartiennent pas, l'espace où les tramways circulent et le coût probable de cette expropriation, et aussi un plan de la rue St-Denis depuis la rue Carrière jusqu'à l'avenue Laurier, indiquant les deux lignes de cette rue, l'ancienne et la nouvelle, et les terrains qui y ont été expropriés en vertu de la loi des expropriations annuelles.

—M. l'échevin Larivière donne avis de motion qu'il proposera, à la prochaine séance, l'expropriation de la rue Sherbrooke, depuis l'avenue Papineau jusqu'aux limites Est, aux frais de tous les propriétaires de la rue Sherbrooke.

—M. l'échevin Sadler propose, et il est

Résolu: De demander au Département en Loi de préparer un amendement pour obtenir le pouvoir d'exproprier, dans certains cas, une propriété qui projette sur une rue et y gêne la circulation.

—A la demande de M. l'échevin Lévesque, il est

Résolu: De demander aux évaluateurs de faire un rapport sur le montant total de la propriété imposable dans le parc LaFontaine, du côté Ouest de la rue Papineau.

—M. l'échevin L.-A. Lapointe donne avis qu'il demandera, à la prochaine séance, que la ruelle David soit expropriée.

—M. l'échevin Laviolette demande l'élargissement de la Place Papineau, et il est

Résolu: Que l'expropriation requise pour cet élargissement ait lieu à la condition que la Ville ne paie que \$8,000 du coût de cette expropriation, et que la balance soit payée au moyen d'une répartition prélevée sur tous les propriétaires d'immeubles situés dans le circuit qui sera borné comme suit: Au Nord-ouest par la limite Nord-ouest des lots ayant front sur le côté Nord-ouest de la rue Ste-Catherine, depuis la rue Visitation jusqu'à l'avenue DeLorimier; au Nord-est par une ligne s'étendant le long de l'avenue DeLorimier, depuis la limite en dernier lieu mentionnée jusqu'au fleuve St-Laurent; au Sud-est par le fleuve St-Laurent, depuis la limite en dernier lieu mentionnée jusqu'à une ligne qui serait le prolongement du milieu de la rue Visitation; au Sud-ouest par le milieu de la rue Panet, depuis le fleuve jusqu'à la rue Notre-Dame, et le milieu de la rue Visitation depuis la rue Notre-Dame jusqu'à la limite Nord-ouest des lots ayant front sur le côté Nord-ouest de la rue Ste-Catherine.

—M. l'échevin L.-A. Lapointe propose, et il est

Résolu: Que la charte de la Cité soit refondue et que cette résolution soit envoyée au Département en Loi.

Ajournement.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

COMMISSION DE L'INCINERATION

Compte rendu de l'assemblée du 25 octobre

Sont présents: MM. les échevins Major, président, David, Leclaire, Mercier, Roy et Gallery.

1.—Soumis et lu un rapport du contremaître Paquette, informant la Commission que M. Cléophas Aubry s'est essouffé en tombant de sa voiture, et ajoutant qu'il avait bu quelques verres.

M. Cléophas Aubry se présente devant la Commission, et demande à être remboursé de son salaire pour le temps qu'il a perdu pour cause de maladie.

M. l'échevin Leclaire

Propose: Que M. Cléophas Aubry reçoive son plein salaire pour le temps qu'il a perdu.

M. l'échevin Roy propose en

Amendement: Que M. Cléophas Aubry reçoive la moitié de son salaire.

Ald. Duquette asked that Laurier Avenue be expropriated.

Resolved: To ask the Road Committee for a plan of Laurier Avenue, from St. Denis street to Papineau Avenue, the plan to show the parts of said avenue, belonging to the City, and parts which do not belong to the City; the space where tramways are operated and the approximate cost of said expropriation; and, also, a plan of St. Denis street from Carrière street to Laurier Avenue, showing the two lines of said street, the old one and the new one; and lands which have already been expropriated in accordance with annual expropriations.

Ald. Larivière gave notice of motion that he would, at the next meeting, move for the expropriation of Sherbrooke street, from Papineau Avenue to the Eastern City limits, entire cost payable by all the proprietors on Sherbrooke street.

Ald. Sadler moved, and it was

Resolved: That the Law Department be asked to prepare an amendment in order to obtain the power of expropriating, in certain cases, a property projecting over the street and impeding traffic.

At the request of Ald. Lévesque, it was

Resolved: To ask the assessors to report on the total amount of assessable property in La Fontaine park, on the West side of Papineau avenue.

Ald L. A. Lapointe gave notice of motion that he would at the next meeting, move for the expropriation of David lane.

Ald. Laviolette asked for the widening of Place Papineau, and it was

Resolved: That the expropriation required for said widening be done, provided the City shall not pay more than \$8,000 of the cost of said expropriation, and that the balance be paid by means of an apportionment imposed upon all the proprietors of real estate situated in the circuit bounded as follows: To the North-west by the North-western limits of lots fronting on the North-west side of Ste. Catherine street, from Visitation street to De Lorimier avenue; to the North-east by a line extending along De Lorimier avenue, from the limit aforesaid to the St. Lawrence river; to the South-east by the St. Lawrence river, from the aforesaid limit to a line which would be the extension of the middle of Visitation street; to the South-west by the middle of Panet street, from the river to Notre-Dame street, and the middle of Visitation street, from Notre Dame street to the North-west limit of lots fronting on the North-west side of Ste. Catherine street.

Ald. L. A. Lapointe moved, and it was

Resolved: That the City charter be consolidated and that this resolution be sent to the Law Department.

Adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

INCINERATION COMMITTEE

Report of meeting held the 25th of October.

Present: Ald. Major, chairman, David, Leclaire, Mercier, Roy and Gallery.

1.—Submitted and read a report from foreman Paquette, informing the Committee that Mr. Cléophas Aubry was injured by falling from his cart, and stating besides that he had taken a few glasses of liquor.

M. Cléophas Aubry appeared before the Committee and asked that he be reimbursed his salary for the time lost on account of illness.

Ald. Leclaire

Moved: That Mr Cléophas Aubry be paid his complete salary for the time he lost.

Ald. Roy moved in

Amendment: That Mr. Cléophas Aubry be paid half of his salary.

Ledit amendement étant mis aux voix, la Commission se partage comme suit:

Pour: Roy et David—2.

Contre: Leclaire, Mercier et Gallery—3.

La motion principale étant mise aux voix, la Commission se partage comme suit:

Pour: Leclaire—1.

Contre: David, Roy, Mercier et Gallery—4.

2.—Soumise et lue une lettre de MM. Ellison et Fils, demandant à cette Commission de lui transporter tout le papier de rebut dans son clos, coin Amherst et Craig, disant que cela serait une grosse économie pour le département, et ferait cesser toute nuisance sur les dépotoirs.

Résolu: Que le surintendant fasse rapport pour la prochaine assemblée.

3.—Soumise et lue une lettre de M. Eugène Fortin, offrant la somme de \$40 pour le fumier de l'écurie de la rue Fullum.

M. Horace Vanier offre la somme de \$35 pour le même fumier.

Sur proposition de M. l'échevin David, il est

Résolu: Que le fumier soit adjugé à M. Eugène Fortin qui offre la somme la plus haute.

4.—Soumise et lue une lettre de M. Alfred Guilbault, offrant la somme de \$50 pour le fumier de l'écurie de la rue Mentana.

Soumise et lue une autre lettre de M. Joseph Léonard, offrant la somme de \$50 pour le fumier qui est sur le parc Crémazie.

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que chacune de ces deux offres soit acceptée.

5.—Soumise et lue une lettre de M. Joseph Désy, demandant d'être remboursé de son salaire pour le temps qu'il a perdu pour cause de maladie.

Un certificat du docteur Dufeutrelle accompagne ladite lettre.

Résolu: De lui payer son plein salaire pour le temps qu'il a perdu.

6.—Soumis et lu un rapport du surintendant, suggérant à la Commission d'opérer le virement d'un montant de \$30, à être pris sur l'item "Charretiers des marchés", et d'appliquer ledit montant à l'item "Uniformes".

Résolu: De faire rapport au Conseil en conséquence.

7.—Soumise et lue une requête de contribuables, demandant que la rue le entre les rues Rivard et Berri, de la rue Marie-Anne à l'avenue Mont-Royal, soit nettoyée, cette ruelle ayant été encombrée de terre par des charretiers étrangers, le soir.

Résolu: Que les inspecteurs du service de l'Incineration notifient ces contribuables qu'ils ont à exercer des mesures contre ces charretiers.

Ajournement.

J.-A. LEMAY,
Secrétaire.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 29 octobre.

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson et O'Connell.

SOUMISSIONS

1.—M. R. Bauset, sous-greffier de la Cité, ouvre les soumissions reçues pour la construction d'un égout dans la rue Joliette et les soumissions pour la construction d'une clôture, de bureaux et hangars au nouveau clos du service de la Voirie, division Ouest, sur la rue du Grand-Tronc.

Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que le contrat pour la construction d'un égout dans la rue Joliette à partir de la rue Hochelaga jusqu'à la rue Sherbrooke, suivant les devis, termes et conditions de la formule de soumission, soit adjugé au plus bas soumission-

The said amendment being put, the Committee divided as follows:

Yeas: Roy and David—2.

Nays: Leclaire, Mercier and Gallery—3.

The main motion being put, the Committee divided as follows:

Yea: Leclaire—1.

Nays: David, Roy, Mercier and Gallery—4.

2.—Submitted and read a letter from Messrs. Ellison & Sons, asking the Committee to cart waste paper, to their yard, corner of Amherst and Craig streets, and stating that it would be a great saving for the department, and would abate all nuisance on dumps.

Resolved: That the superintendent be instructed to report thereon for next meeting.

3.—Submitted and read a letter from Mr. Eugène Fortin, offering the sum of \$40 for the manure of the Fullum street stable.

Mr. Horace Vanier offered the sum of \$35 for the manure.

On motion of Ald. David, it was

Resolved: That the manure be awarded to Eugène Fortin whose offer was the highest.

4.—Submitted and read a letter from Mr. Alfred Guilbault, offering the sum of \$50 for the manure of the Mentana street stable.

Submitted and read another letter from Mr. Joseph Léonard offering \$50 for the manure of Crémazie park.

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That each of the above offers be accepted.

5.—Submitted and read a letter from Mr. Joseph Désy, asking to be refunded his salary for time lost on account of illness.

A certificate from Dr. Dufeutrelle accompanied said letter.

Resolved: That he be paid his completed salary for the time lost.

6.—Submitted and read a report from the superintendent, suggesting to the Committee to vary a sum of \$30 to be taken from item "Carters for markets" and apply said amount to item "Uniforms".

Resolved: That a report be made to Council accordingly.

7.—Submitted and read a petition from ratepayers asking that the lane between Rivard and Berri street, from Marie-Anne street to Mount Royal avenue be cleaned: said lane having been obstructed with earth by unknown carters during the evening.

Resolved: That the inspectors of the Incineration department be instructed to inform said ratepayers that they should proceed against said carters.

Adjourned.

J. A. LEMAY,
Secretary.

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 29th of October.

Present: Ald. Larivière, chairman, N. Lapointe, Leclaire, Giroux, Molson and O'Connell.

TENDERS.

1.—Mr. R. Bauset, assistant City clerk, opened the tenders received for the construction of a sewer in Joliette street, and the tenders for the construction of a fence, offices and sheds for the new Road department yard, western division, on Grand Trunk street.

On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the contract for the laying of a sewer in Joliette street, from Hochelaga to Sherbrooke street, according to plans specifications, terms and conditions and form of tenders be awarded to the lowest tenderer, Mr. C. Belle-

naire, M. C. Bellehumeur, aux prix mentionnés dans sa soumission, savoir:

Egout de 2' x 3' complet y compris toute chose nécessaire, la verge linéaire.	\$5.98
Excavation des tranchées dans le roc, la verge cube	4.00
Chevalets pour égout, la verge linéaire.	1.25

Et qu'un contrat soit préparé en conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu: Que le trésorier de la Ville soit autorisé à rembourser aux soumissionnaires suivants les dépôts effectués avec leurs soumissions pour la construction d'un égout dans la rue Joliette:

Jos. Ménard.	\$400
W.-G.-A. McDonald.	400
M. Dineen.	400
A. Bray.	400
G. Glibert & J. Toussaint.	300

Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant que le contrat pour la construction d'une clôture, de bureaux et hangars au nouveau clos du service de la Voirie, division Ouest, rue du Grand-Tronc, suivant les devis et plans préparés par M. Alphonse Piché, architecte, soit adjugé au plus bas soumissionnaire, "The Montreal Ship Lining Co.", aux prix mentionnés dans sa soumission en date du 25 octobre 1907, savoir: \$8,624, et qu'un contrat soit préparé en conséquence.

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que le trésorier de la Ville soit autorisé à rembourser aux soumissionnaires suivants les dépôts effectués avec leurs soumissions pour la construction d'une clôture, de bureaux et hangars au nouveau clos du service de la Voirie, division Ouest, rue du Grand-Tronc:

H. Martin.	\$950
Jos. Marcotte.	870

DELEGATIONS

2.—M. l'échevin Lavallée se présente de nouveau devant la Commission et demander que soient pavées les rues St-André et Mentana, à partir de la rue Cherrier jusqu'à la rue Roy.

L'inspecteur de la Ville informe la Commission que M. Cochrane, de la "Sicily Asphaltum Paving Co.," lui a déclaré, ce matin, que la Compagnie ne pourrait entreprendre, cette saison, d'autres travaux que ceux déjà commencés.

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$3,000, du crédit affecté aux salaires des employés divisionnaires (sectionmen), et d'appliquer ledit montant au pavage permanent de la rue St-André, à partir de la rue Cherrier vers le Nord, aussi loin que le permettront les fonds disponibles.

3.—M. F. Curran, avocat, accompagné d'un délégué de cochers du kiosque privé de la rue Ste-Catherine (angle de la rue St-Mathieu), se présente devant la Commission à l'effet de faire annuler la résolution adoptée antérieurement par cette Commission au sujet de l'admission du cochier John Hughes à l'usage du téléphone dans ledit kiosque privé.

M. Laporte, avocat de M. Hughes, présent à l'assemblée, insiste pour que soit maintenue la résolution adoptée par cette Commission.

Et un débat s'engageant,

M. le président informe la délégué que la Commission prendra la question en considération.

4.—M. W. Darlington, secrétaire-trésorier de la "Municipal Reform Association of Montreal", se présente devant la Commission et soumet une lettre de ladite Association qui demande de prendre immédiatement les mesures nécessaires pour avoir un meilleur et plus rapide service de la "Montreal Street Ry Co."

M. le président informe M. Darlington que la demande de ladite Association sera prise en considération.

5.—M. l'échevin David se présente de nouveau devant la Commission au sujet de l'exhaussement du niveau des trottoirs des rues Dagenais et Ste-Marie.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de produire pour la prochaine séance la correspondance échangée entre lui et la "Montreal Water & Power Co." à ce sujet.

humeur, at prices mentioned in his tender for same, to wit:

Sewer 2' x 3' complete, including excavation and refilling, per lineal yard	\$5.98
Rock excavation, per cubic yard.	4.00
Cradling for sewer, per lineal yard.	1.25

And, that a contract be prepared accordingly.

On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That the City treasurer be authorized to refund the following tenderers their deposits made with their tenders for the construction of a sewer in Joliette street.

Jos. Ménard.	\$400
W. G. A. McDonald.	400
M. Dineen.	400
A. Bray.	400
G. Glibert & J. Toussaint.	300

On motion of Ald. O'Connell, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that the contract for the construction of a fence, offices and sheds at the new Road department's yard, western division, Grand Trunk street, according to specifications and plans prepared by Mr. Alphonse Piché, architect, be awarded to the lowest tenderer, The Montreal Ship Lining Co. on conditions and prices mentioned in their tender dated the 25th October 1907, to wit: \$8,624, and that a contract be prepared accordingly.

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the City treasurer be authorized to refund the following tenderers, their deposits made in connection with their tenders for the construction of a fence offices and sheds, at the new yard of the Road department, western division, Grand Trunk street:

H. Martin.	\$950
Jos. Marcotte.	870

DELEGATIONS.

2.—Ald. Lavallée appeared again before the Committee anent the paving of St. André and Mentana streets, from Cherrier to Roy streets.

The City surveyor informed the Committee that Mr. Cochrane of the Sicily Asphaltum Paving Co. had told him this morning that the Company could not, on account of the advanced season, undertake other works but those already commenced.

On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That a report be made to Council asking authority to vary a sum of \$3,000 from appropriation voted for salaries to sectionmen, and apply same to the permanent paving of St. André street, from Cherrier northwards, as far as available funds will permit.

3.—Mr. F. Curran, advocate, accompanied by a delegation of cabmen of the private kiosk of Ste. Catherine street (corner of St. Mathew street) appeared before the Committee for the repealing of the resolution previously adopted by this Committee anent the admission of cabman John Hughes to use the telephone placed in said private kiosk.

Mr. Laporte, advocate, insisted that said resolution be maintained.

And a debate arising,

The chairman informed the delegation that the Committee would consider the matter.

4.—Mr. W. Darlington, secretary treasurer of the Municipal Reform Association of Montreal, appeared before the Committee and submitted a letter from said Association asking that the necessary steps be at once taken in order to secure a better and faster service from the Montreal Street Ry Co.

The chairman informed Mr. Darlington that the Association's request would be considered.

5.—Ald. David appeared again before the Committee anent the raising of the level of sidewalks in Dagenais and St. Mary streets.

Resolved: That the City surveyor be instructed to file for next meeting, the correspondence exchanged between the Montreal Water & Power Co., and himself in this connection.

REQUETES, ETC.

6.—De M. N. Lacroix, sollicitant son ancienne position de dessinateur-géographe dans le service de la Voirie.

Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

Résolu: D'engager temporairement M. N. Lacroix, sujet à la recommandation de l'inspecteur de la Ville, à raison de \$1,000 par année.

7.—De la "Montreal Street Ry Co.," demandant la permission de poser un câble de raccordement sous le trottoir permanent de la rue William, à partir de la ligne de cette compagnie sur la rue McCord jusqu'au centre du générateur (Power House) de la rue William.

Résolu: D'accorder ladite permission sujette à la recommandation de l'inspecteur de la Ville, et que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire effectuer par ladite compagnie le dépôt nécessaire pour la restauration du trottoir permanent.

8.—De M. Martin, attirant l'attention de la Commission sur les tranchées pratiquées par la "Montreal Light, Heat & Power Co." et par le service de l'Acueduc dans les trottoirs et pavages permanents, depuis plus de deux ans, tranchées qui ne sont pas encore réparées, notamment sur la rue Plessis, en face du collège de la paroisse du Sacré-Coeur.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville, avec prière de faire réparer lesdites tranchées.

9.—De M. F. C. Larivière, au nom de la maison Amiot, Lecours & Larivière, demandant que soit réparé le trottoir permanent en face de son établissement, Nos 909 et 911 boulevard St-Laurent.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de réparer ledit trottoir.

10.—De M. D. Mignan, demandant la construction d'un trottoir et d'une traverse au No. 1240 du chemin Papineau. Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

11.—De M. F. H. Durand, demandant la permission de construire une marquise en face du No 1759c de la rue St-Hubert.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

12.—De la Commission de Police demandant à la Commission de la Voirie de faire préparer un règlement décrétant dans quelles rues les animaux devront à l'avenir passer pour arriver aux quais.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

13.—Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à faire à la journée le pavage du côté sud de la rue Centre, à partir de la rue Shearer jusqu'à la rue Laprairie, en blocs de scorie, à même le crédit affecté à cette fin.

14.—Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à procéder, conformément au rapport de la Commission de la Voirie adopté par le Conseil, le 24 oct. 1907, soit par contrat, soit à la journée, au pavage de la rue Guy, à partir de la rue Dorchester jusqu'à la rue Ste-Catherine, en tant que ces travaux pourront s'exécuter et seront recommandés par lui.

15.—Sur proposition de M. l'échevin Lapointe, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de faire rapport sur la nécessité d'un kiosque pour les charretiers de grosses voitures sur la rue St-Jacques (à l'angle de la rue Desrivières).

16.—Sur proposition de M. l'échevin Leclair, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de préparer des estimés à l'effet de paver d'une manière permanente les rues suivantes:

- Parc La Fontaine, entre les rues Sherbrooke et Rachel.
- Rue Rachel, entre Parc La Fontaine et ave Papineau.
- Ave Mont-Royal, entre ave Papineau et la rue St-Hubert.
- Ave Mont-Royal, entre les rues St-Hubert et St-Denis.
- Ave Mont-Royal, entre les rues St-Denis et Sanguinet.
- Ave Mont-Royal, entre Sanguinet et boulevard St-Laurent.
- Boulevard St-Laurent, entre Sherbrooke et ave des Pins.
- Boulevard St-Laurent, entre ave des Pins et Rachel.
- Boulevard St-Laurent, entre Rachel et ave Mont-Royal.

PETITIONS, ETC.

6.—From Mr. N. Lacroix, applying for his old position as geographic draughtsman in the Road department.

On motion of Ald. O'Connell, it was

Resolved: To engage, temporarily, at \$1,000 per annum, Mr. N. Lacroix, subject to the City surveyor's recommendation.

7.—From the Montreal Street Ry Co., asking permission to place a cable connection under the permanent sidewalk of William street from the company's line on McCord St. to the center of the William street power house.

Resolved: That said permission be granted subject to the City surveyor's recommendation, and that the City surveyor be instructed to see that the Company makes the necessary deposit for the repairing of the permanent sidewalk.

8.—From Mr. M. Martin, drawing the Committee's attention to excavations, made by the Montreal Light, Heat and Power, and by the Water department, to sidewalks and permanent paving, for over two years, and which are not yet repaired, especially on Plessis street, in front of the college owned by the parish of the Sacred-Heart.

Referred to the City surveyor, with instructions to have said excavations repaired.

9.—From Mr. F. C. Larivière, on behalf of the firm Amiot, Lecours & Larivière, asking that the permanent sidewalk in front of their premises, Nos. 909 to 911. St. Lawrence boulevard be repaired.

Resolved: That the City surveyor be instructed to repair said sidewalk.

10.—From Mr. D. Mignan, asking that a sidewalk and a crossing be constructed at No. 1240, Papineau road.

Referred to the City surveyor.

11.—From Mr. F. H. Durand, asking permission to build a portico in front of No. 1759c, St. Hubert street.

Referred to the City surveyor for a report.

12.—From the Police Committee asking the Road Committee to have a by-law prepared stating in what streets cattle shall pass in the future in order to reach the wharves.

Referred to the City surveyor for report.

13.—On motion of Ald. O'Connell, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to pave, by day work, the south side of Center street, from Shearer to Laprairie street, with scoria blocks, and charge same to the appropriation voted for said purpose.

14.—On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized, in accordance with the Road Committee's report, adopted by Council the 24th of October 1907, to proceed with the paving of Guy street, from Dorchester to Ste. Catherine street, either by contract or by day labor, inasmuch as said works can be done, and are recommended by the City surveyor.

15.—On motion of Ald. Lapointe, it was

Resolved: That the City surveyor be instructed to report as to the necessity of a kiosk on St. James street, for carters driving heavy vehicles (corner of DesRivières street).

16.—On motion of Ald. Leclair, it was

Resolved: That the City surveyor be instructed to prepare estimates for the permanent paving of the following streets.

LaFontaine Park, between Sherbrooke and Rachel.

Rachel street, between La Fontaine Park and Papineau avenue.

Mount Royal ave., between Papineau ave. and St. Hubert street.

Mount Royal ave., between St. Hubert and St. Denis streets.

Mount Royal ave., between St. Denis and Sanguinet streets.

Mount Royal ave., between Sanguinet street and St. Lawrence boulevard.

St. Lawrence boulevard, between Sherbrooke street and Pine ave.

St. Lawrence boulevard, between Pine and Rachel streets.

St. Lawrence boulevard, between Rachel street and Mount Royal ave.

Rue Rachel, entre ave Laval et boulevard St-Laurent.
 Ave Laval, entre Napoléon et Rachel.
 Ave Laval, entre Rachel et ave. Mont-Royal.
 Rue Sanguinet, entre Rachel et Marie-Anne.
 Rue Drolet, entre Rachel et Marie-Anne.
 Rue St-Hubert, entre Sherbrooke et Roy.
 Rue St-Hubert, entre Roy et Rachel.
 Rue St-Hubert, entre Rachel et ave Mont-Royal.
 Rue Sherbrooke, entre boulevard St-Laurent et les limites Ouest de la Ville.
 Rue Ste-Catherine, entre la rue Du Fort et les limites Ouest de la Ville.
 Rue Dominion, entre St-Jacques et St-Antoine.
 Rue Quesnel, entre la rue Fulford et ave Atwater.
 Rue Coursol, entre Fulford et ave Atwater.
 Rue Peel, entre Ste-Catherine et Sherbrooke.
 Square Youville.
 Rue St-Pierre, entre Place Youville et rue des Communes.

RAPPORTS

17.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant que la ruelle Provençal, à l'Ouest de la rue Dufresne, entre les rues Logan et LaFontaine, soit inscrite et décrite, dans le répertoire des rues, comme ruelle publique, suivant l'article 410 de la charte de la Cité. (M. l'échevin Giroux dissident).

18.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'autoriser la construction d'un égout dans la rue Lemoine, à partir de la rue St-Pierre jusqu'à une distance de 190 pieds vers l'Est.

19.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant l'autorisation d'opérer le virement d'un montant de \$350, du crédit affecté à l'arrosage des rues, et d'appliquer ledit montant au pavage de la rue Dorchester, à partir de la rue Visitation jusqu'à la rue Panet.

20.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport recommandant la construction de trottoirs permanents (autres que ceux en bois) dans les rues ci-dessous mentionnées, conformément aux articles 453 et 456 de la charte de la Cité telle qu'amendée; moitié payable par les propriétaires intéressés et moitié par la Ville:

<i>Localité.</i>	<i>Coût.</i>
Coin Sud-est de Stanley et Ste-Catherine.	\$266
St-Dominique, Nos. 480-496.	184
St-Dominique, Nos 491-501.	140
Total.	\$590
Quote-part des propriétaires	\$295
Quote-part de la Ville.	295
Total.	\$590

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

COMMISSION DE LEGISLATION

Compte rendu de l'assemblée du 30 octobre.

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, Sadler, L.-A. Lapointe, Larivière, J.-B.-A. Martin, Proulx, Molson et Lévesque.

—Lue une lettre du Dr Hill, concernant la taxe des presbytères.

Déposée sur le bureau.

—M. l'échevin L.-A. Lapointe propose alors la motion suivante:

“Considérant qu'il serait inopportun d'aller à Québec, cette année, pour obtenir des amendements à la charte de la Cité pour les raisons suivantes:

“1o. Parce que les élections municipales auront lieu pen-

Rachel street, between Laval ave. and St. Lawrence boulevard.

Laval ave., between Napoléon and Rachel streets.

Laval ave., between Rachel and Mount Royal avenue.

Sanguinet street between Rachel and Marie-Anne.

Drolet street, between Rachel and Marie-Anne streets.

St. Hubert, between Sherbrooke and Roy streets.

St. Hubert, between Roy and Rachel streets.

St. Hubert, between Rachel street and Mount Royal ave. Sherbrooke street, between St. Lawrence boulevard and the western City limits.

Ste. Catherine street, between Fort street and the western City limits.

Dominion street, between St. James and St. Antoine streets.

Quesnel street, between Fulford street and Atwater ave.

Coursol street, between Fulford street and Atwater ave.

Peel street, between Ste. Catherine and Sherbrooke Sts.

Square Youville.

St. Peter street, between Place Youville and Common street.

REPORTS.

17.*Resolved*: That a report be made to Council recommending that Provençal lane, west of Dufresne street, between Logan and La Fontaine streets, be inscribed and described in the street register as a public street, in accordance with article 410 of the City charter. (Ald. Giroux dissenting).

18.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending that authority be given to construct a sewer in Lemoine street, from St. Peter lane to a distance 190 feet eastwards.

19.—*Resolved*: That a report be made to Council asking authority to vary a sum of \$350 from appropriation voted for the sprinkling of streets, and apply said amount to the Dorchester street paving, from Visitation to Panet street.

20.—*Resolved*: That a report be made to Council recommending the construction of permanent sidewalks (others than wooden ones) in the undermentioned streets, in accordance with articles 453 and 456 of the City charter as amended; payable one-half by the interested proprietors and the other half by the City:

<i>Locality.</i>	<i>Cost.</i>
South-east corner of Stanley and Ste. Catherine Sts.	\$266
St. Dominique, Nos. 480-496.	184
St. Dominique, Nos. 491-501.	140
Total.	\$590
Proprietors' share.	\$295
City's share.	295
Total.	\$590

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary.

LEGISLATION COMMITTEE.

Report of meeting held the 30th of October.

Present: Ald. Lavallée, chairman, Sadler, L. A. Lapointe, Larivière, J. B. A. Martin, Proulx, Molson and Lévesque.

Read a letter from Dr Hill, concerning the tax on parsonages.

Laid on the table.

Ald. Lapointe then moved:

“Considering it would be unadvisable to go to Quebec, this year, to obtain amendments to the City Charter for the following reasons:

“1o. Because the municipal elections will be held during

dant la prochaine session, à une époque où les échevins pourront difficilement aller à Québec pour soutenir le bill qui sera présenté;

"20. Parce que les nouveaux amendements vont contribuer à surcharger davantage la charte de la Cité de lois d'exemption et y jeter la confusion;

"30. Parce qu'une législation préparée immédiatement avant les élections est sujette à de nombreux inconvénients;

"40. Parce que, vu les changements qui peuvent avoir lieu dans la représentation municipale, la nouvelle législation devra être soutenue par des échevins autres que ceux qui l'auront proposée et que ne voudront pas, peut-être, en prendre la responsabilité;

"50. Parce que des Ministres et des Membres du Parlement se plaignent du trop grand nombre d'amendements introduits dans la charte tous les ans;

"60. Parce qu'il y a toujours danger que la Législature juge à propos de faire elle-même dans la charte de la Cité des changements peu désirables et même onéreux pour la Ville et les citoyens;

"70. Parce que mieux vaudrait reviser et refondre la charte et ses amendements et se présenter devant la Législature lorsque ce travail aura été fait, et faire en sorte que la nouvelle charte soit complète et donne à la Cité tous les droits et pouvoirs nécessaires pour administrer des affaires et faire les règlements dont elle a besoin sans être obligée d'aller tous les ans à Québec;

"80. Parce que la Charte actuelle a été refondue et révisée à une époque où l'opinion publique exigeait qu'elle fût aussi restrictive que possible, mais que les circonstances sont changées, et que, vu les développements que la Ville a pris, il est important que ses pouvoirs soient étendus et qu'elle jouisse de la plus grande autonomie possible;

"Qu'il soit Résolu:

"Que, pour ces raisons et autres, la Commission de Législation soit priée de discontinuer ses travaux pour le moment et de renoncer à l'idée de présenter des amendements à la prochaine session de la Législature et de faire rapport en conséquence, et qu'une Commission soit nommée pour faire une refonte et une revise complète de la charte."

M. l'échevin Larivière propose en

Amendement: Que la motion reste sur la table, et que le greffier reçoive instruction d'informer tous les membres de la Commission qu'elle sera prise en considération à la prochaine séance.

La Commission se partage sur ledit amendement:

Pour: Larivière—1.

Contre: Sadler, Molson, Lévesque, Proulx, J.-B.-A. Martin, L.-A. Lapointe—6.

Ledit amendement est ainsi négativé et la motion principale est affirmativée.

Ajournement.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

COMMISSION DE L'HOTEL DE VILLE

Compte rendu de l'assemblée du 30 octobre (Assemblée ajournée).

Sont présents: MM. les échevins Labrecque, président, DeSerres, Giroux et J.-B.-A. Martin.

HOTEL DE VILLE

1.—MM. les échevins Guay et David se présentent devant la Commission et demandent que soient respectés les droits acquis du Cercle Saint-Henri, dont les quartiers généraux ont été établis à la salle municipale de Saint-Henri depuis 1891, et que cette Commission donne la préférence au Cercle Saint-Henri si elle décide de louer ladite salle.

MM. R. Rhéaume et A. Miraglia demandent que ladite salle leur soit louée pour y donner des représentations de vives animées, aux conditions auxquelles a été louée pour les mêmes fins la salle municipale de Sainte-Cunégonde.

Un représentant de la "Olympia Amusement Co." réitère

the coming session, when it will be almost impossible for the aldermen to go to Québec to support the bill to be presented;

"20. Because the proposed amendments will have the effect of further overloading the Charter with exceptional laws and confusing the same;

"30. Because any legislation prepared immediately before the elections is subject to much inconvenience;

"40. Because, in view of the changes which may take place in the municipal representation, the new legislation will have to be supported by aldermen other than those having proposed the same and who may perhaps not be willing to assume the responsibility thereof;

"60. Because it is always to be feared that the Legislature might deem it advisable to make, of its own accord, changes to the City Charter, which might be undesirable and even onerous for the City and the citizens;

"70. Because it would be better to revise and consolidate the Charter and its amendments and apply to the Legislature when this work has been completed, and endeavor to make the new Charter as comprehensive as possible so as to give the City all the rights and powers it may require to manage its affairs and make the by-laws it may need without being compelled to go to Québec every year.

"80. Because the present Charter was revised and consolidated at a time when public opinion required that it should be as restrictive as possible, but that conditions have changed, since then and that, in view of the development of the City, it is important that its powers be extended and that it enjoy as complete an autonomy as possible.

"Be it Resolved:

"That for these and other reasons, the Legislation Committee be authorized to discontinue their work for the present time and to abandon the idea of presenting amendments at the coming session of the Legislature, and report accordingly, and that a Committee be appointed to thoroughly consolidate and revise the Charter."

Ald. Larivière moved in

Amendment: That said motion be laid on the table and that the City Clerk be instructed to inform all the members of the Committee that it will be considered at the next meeting.

The Committee divided:

Yeas: Larivière—1.

Nays: Sadler, Molson, Lévesque, Proulx, J. B. A. Martin and L. A. Lapointe—6.

So the amendment was lost and the main motion carried.

Adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY HALL COMMITTEE

Report of adjourned meeting held the 30th of October.

Present: Ald. Labrecque, chairman, DeSerres, Giroux and J. B. A. Martin.

CITY HALL

1.—Ald. Guay and David appeared before the Committee and asked that the acquired rights of the "Cercle Saint-Henri", whose head-quarters had been established in the St. Henry municipal hall, since 1891, be respected, and that the Committee should give the preference to the "Cercle Saint-Henri" should it decide to rent the said hall.

Messrs. R. Rhéaume and A. Miraglia asked that the said hall be rented to them for the purpose of exhibiting therein moving pictures, on the conditions, fixed for the renting for the same object of the Ste. Cunégonde town hall.

A representative of the Olympia Amusement Co., repeated

la demande formulée par cette compagnie pour la location de ladite salle.

Sur proposition de M. l'échevin DeSerres, il est

Résolu: De différer à huitaine l'étude de cette question et de prier le secrétaire de produire, à la prochaine séance de cette Commission, la résolution par laquelle la Commission des Finances a accordé certains droits d'occupation au Cercle Saint-Henri, et aussi une copie du bail intervenu entre la Ville et MM. Neuville et Théorêt pour la location de la salle municipale de Sainte-Cunégonde.

2.—Le surintendant du service de l'Hygiène se présente devant la Commission et se plaint de l'insuffisance du chauffage dans le bureau des commis de son département, dans celui de l'ingénieur sanitaire et dans celui du statisticien du service de l'Hygiène.

Sur proposition de M. l'échevin Giroux, il est

Résolu: Que le surintendant de l'Hôtel de Ville soit prié de s'enquérir du bien fondé de ces plaintes et de faire rapport.

3.—M. l'échevin Duquette se présente devant la Commission et demande que soit réparé le toit de l'hôtel de ville de Villeray qui se détériore rapidement.

Sur proposition de M. l'échevin DeSerres, il est

Résolu: De référer la requête de M. l'échevin Duquette à la Commission des Finances à qui cette Commission a remis la gestion de l'ancien hôtel de ville de Villeray.

4.—Etant lu un extrait des minutes du Conseil qui met à la disposition de cette Commission un crédit de \$1,000 pour continuer les réparations à la toiture de l'hôtel de ville, il est

Résolu: De recommander au surintendant de l'Hôtel de Ville de faire exécuter à la toiture les réparations les plus urgentes avant l'hiver.

"GAZETTE MUNICIPALE"

5.—Soumise et lue une lettre de la Compagnie de Publications Commerciales, déclarant être obligée, de par l'établissement de conditions nouvelles dans ses ateliers de comblissement et d'impression, de retirer sa soumission pour l'affermage de la *Gazette Municipale*, en date du 14 juin dernier, et soumettant une soumission définitive.

Résolu: Que la nouvelle soumission de la Compagnie de Publications Commerciales lui soit retournée; et, pour que justice soit également rendue à tous les imprimeurs qui ont soumissionné l'affermage de la *Gazette Municipale*, que chacun d'eux soit autorisé à reviser sa première soumission, s'il le juge à propos, et à faire parvenir à cette Commission, dans un délai de huit jours, de nouvelles propositions qui seront tenues pour définitives.

IMPRESSIONS ET PAPETERIE

6.—Soumis et lu un rapport du commis des Impressions et de la Papeterie, attirant l'attention de cette Commission sur le fait que ne lui est pas encore parvenue la copie des rapports annuels de la Voirie et de l'Aqueduc, pour 1906, et déclarant que, à cause de ce retard, les rapports annuels de la Voirie et de l'Aqueduc ne pourront peut-être pas s'imprimer cette année.

Résolu: De notifier de ce retard les Commissions de la Voirie et de l'Aqueduc et de les prier de voir à ce que la copie de leurs rapports annuels respectifs soit envoyée sans plus de délai au commis des Impressions et de la Papeterie.

La séance s'ajourne alors, faute de quorum.

L. de MONTIGNY,
Secrétaire.

COMMISSION SPECIALE D'ANNEXION

Compte rendu de l'assemblée du 30 octobre.

Sont présents: MM. les échevins Lavallée, président, David, Leclaire, DeSerres et Robillard.

Soumis un compte de M. W. D. Lighthall, pour services rendus en rapport avec l'annexion d'une partie du territoire de Rosemont.

again the petition made by said Company for the renting of said hall.

On motion of Ald. DeSerres, it was

Resolved: To defer for a week the consideration of said question, and that the secretary be instructed to file, at the next meeting, the resolution by which the Finance Committee granted to the "Cercle Saint-Henri" certain rights to use said hall; also a copy of the lease between the City and Messrs. Neuville and Théorêt for the Ste. Cunégonde town hall.

2.—The superintendent of the Hygiene department appeared before the Committee and complained of the insufficiency of the heating in the clerk's office of his department, in the sanitary engineer's and in the statistician's office of the Hygiene department.

On motion of Ald. Giroux, it was

Resolved: That the City Hall superintendent be instructed to inquire as to whether the complaints were well-founded and to report thereon.

3.—Ald. Duquette appeared before the Committee and asked that the roof of the Villeray town hall be repaired as it is rapidly getting into bad repair.

On motion of Ald. DeSerres, it was

Resolved: That Ald. Duquette's petition be referred to the Finance Committee, to which Committee the administration of the old Villeray town hall has been referred by this Committee.

4.—An extract from the minutes of Council which placed at this Committee's disposal an appropriation of \$1,000 to continue the repairs to the City Hall roof, being read, it was

Resolved: That the City Hall superintendent be instructed to proceed before winter with the most urgent repairs to the roof.

"MUNICIPAL GAZETTE"

5.—Submitted and read a letter from the Trades Publishing Co. stating they were compelled, on account of new conditions established in their composition and printing departments, to withdraw their tender for the leasing of the *Municipal Gazette*, dated the 14th of June last, and to submit a final tender.

Resolved: That the new tender of the Trades Publishing Co. be returned to said Company; and, in order that justice may be given to all the printers who have tendered for the leasing of the *Municipal Gazette*, that each of them be authorized to revise their first tender, if they deem advisable, and to send to this Committee, within eight days, new proposals which shall be held as final.

PRINTING AND STATIONERY.

6.—Submitted and read a report from the Printing and Stationery clerk, drawing the Committee's attention to the fact that the Road department's and Water department's annual reports for 1906, had not yet reached him, and stating that, on account of said delay, the annual reports of these two departments may perhaps not be printed this year.

Resolved: That the Road and Water Committees be notified regarding said delay, and be instructed to see that copies of their respective annual reports are sent, without further delay, to the Printing and Stationery clerk.

The meeting then adjourned for want of quorum.

L. de MONTIGNY,
Secretary.

SPECIAL ANNEXATION COMMITTEE.

Report of meeting held the 30th of October.

Present: Ald. Lavallée, chairman, David, Leclaire, DeSerres and Robillard.

Submitted an account from Mr. W. D. Lighthall, for services rendered in connection with the annexation of a part of the territory of Rosemount.

Renvoyé à la prochaine séance.

Lue une requête de certains propriétaires de la ville de Notre-Dame-de-Grâces, priant le Conseil municipal de Montréal de procéder à l'annexion de ladite ville de Notre-Dame-de-Grâces à la Cité de Montréal.

Sur proposition de M. l'échevin David, appuyé par M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: D'inviter les autorités municipales de Notre-Dame-de-Grâces à rencontrer la Commission d'Annexion à l'Hôtel de Ville, mercredi prochain, le 6 novembre, à 3 heures de l'après-midi.

Ajournement.

J.-E. GAUTHIER,
Secrétaire.

COMMISSION DES PARCS ET TRAVERSES

Compte rendu de l'assemblée du 30 octobre

Sont présents: MM. les échevins Robillard, président, Major, Molson, Laviolette, Lavallée, DeSerres et Stearns.

1.—Soumise une requête de la "Congregation Baith David", demandant la permission de construire une synagogue avec entrée sur le square Dufferin.

Résolu: De renvoyer cette question au surintendant des Squares, pour rapport.

2.—A la demande des surintendants Pinoteau, Henderson et Desmarteau, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport à l'effet d'opérer le virement des crédits suivants:

Parc Mont-Royal

Opérer le virement des montants suivants du crédit de la "Police montée":

Achat de chevaux.	\$25.00
Achat d'uniformes.	20.50
Salaire des constables.	136.50

En tout \$182.00

et appliquer ledit montant comme suit:

\$136 pour entretien de chevaux et \$46 pour sellerie.

Ile Sainte-Hélène

- Prendre \$16 du "contingent",
- \$19 de "tuyau pour pompes",
- \$40 de la "construction de chalets",
- \$17 de l' "entretien général",
- En tout \$92,

et appliquer ce montant comme suit:

\$9.50 pour réparer les pompes et \$81.50 pour acheter des fournitures.

Prendre \$500 du crédit affecté aux nouveaux sentiers sur la partie Est de l'Ile Sainte-Hélène, et appliquer ce montant à la continuation des améliorations permanentes du parc LaFontaine, à l'Est de la rue Panet.

Prendre \$500 du crédit affecté aux nouveaux abris de la partie Est de l'Ile Sainte-Hélène, et appliquer ce montant au creusage du puits situé au sommet du parc Mont-Royal, et à l'achat d'un moteur électrique devant servir à pomper l'eau de ce puits.

3.—Soumise une lettre du comptable de la Ville, informant la Commission que le "Metropolitan Golf Club," locataire du cottage situé sur la Ferme Fletcher, n'a payé son loyer ni l'an dernier, ni cette année.

Résolu: D'informer ledit "Golf Club" que son bail sera résilié, à moins qu'il ne paie son loyer.

4.—**Résolu:** De prier le surintendant de préparer immédiatement un état des crédits requis pour le prochain exercice.

5.—Soumise une lettre de la "Canadian Bridge Co", refusant d'entreprendre l'enlèvement de la passerelle du quai Victoria.

Déposée aux archives.

Referred to the next meeting.

Read a petition from certain proprietors of the town of Notre-Dame de Grâces, asking the Montreal City Council to proceed with the annexation of said town to the City of Montreal.

On motion of Ald. David, seconded by Ald. Leclaire, it was

Resolved: To invite the municipal authorities of Notre-Dame de Grâces to attend a meeting of the Annexation Committee, at the City Hall, next Wednesday, the 6th of November, at 3 o'clock of the afternoon.

Adjourned.

J. E. GAUTHIER,
Secretary.

PARKS AND FERRIES COMMITTEE

Report of meeting held the 30th of October.

Present: Aldermen Robillard, chairman, Major, Molson, Laviolette, Lavallée, DeSerres and Stearns.

1.—Submitted a request from the Congregation Baith David, for permission to build a synagogue with entrance on Dufferin square.

Resolved: To refer the same to the superintendent of Squares for a report.

2.—At the request of superintendents Pinoteau, Henderson and Desmarteau, it was

Resolved: To report to Council asking authorization to vary the following appropriations:

Mount Royal Park

Vary from "Mounted Police":	
Purchase of horses.	\$25.00
Purchase of uniforms.	20.50
Salary of constables.	136.50

In all. \$182.00

and apply said amount as follows:

\$136.00 to horse-keep and \$46 to saddlery.

Ste. Helen's Island.

- Take \$16 from "contingent",
- \$19 from "pipe for pumps",
- \$40 from "building chalets",
- \$17 from "general maintenance",
- In all \$92,

and apply same as follows: \$9.50 to repairs to pump, and \$81.50 to purchase of supplies.

Take \$500 from appropriation voted for new paths on eastern part of Ste. Helen's Island, and apply same to continue permanent improvements on LaFontaine Park, east of Panet street.

Take \$500 from appropriation voted for new shelters on eastern part of Ste. Helen's Island, and apply same to deepen the well situated on top of Mount tRoyal Park, and to purchase an electric motor to pump water from said well.

3.—Submitted a letter from the City accountant informing the Committee that the Metropolitan Golf Club, lessees of the cottage on Fletcher's Field, have not paid their rent for last year, nor for the present year.

Resolved: To inform said club that unless their rental is paid their lease will be cancelled.

4.—**Resolved:** To instruct the superintendents to prepare at once their statement of tiff appropriations required for next year.

5.—Submitted a letter from the Canadian Bridge Co., declining to undertake the work of taking down the passenger bridge on Victoria Pier.

Filed of record.

6.—Soumises les offres suivantes pour le démontage, le hâlage et le remisage de la passerelle du quai Victoria, durant l'hiver:

Henri Gravel (prix demandé)	\$700
The Montreal Ship Lining Co. (prix demandé)	700
G. St-Pierre et M. Favreau (prix demandé)	750

Sur proposition de M. l'échevin Molson, il est *Résolu*: D'accepter l'offre de la "Montreal Ship Lining Co." pourvu que le Conseil accorde le crédit nécessaire à cette fin; et de présenter au Conseil un rapport demandant ce crédit.

A ce sujet, est soumis un rapport du sous-inspecteur de la Ville déclarant que le coût approximatif de cette entreprise sera d'environ \$700.

7.—Soumise une lettre de M. W.-S. Maxwell, président de la Commission des améliorations civiques de l'Association des Architectes, demandant un crédit de \$500 pour mettre à cette Commission d'engager un dessinateur afin de se procurer des niveaux et faire exécuter les travaux requis pour soumettre au Conseil municipal un plan intelligible des améliorations civiques, et notamment de l'amélioration de cette partie du parc Mont-Royal connue sous le nom de Ferme Fletcher.

Résolu: De demander au Conseil de mettre à la disposition de la Commission des raras et Traverses un crédit de \$500 pour les fins ci-dessus mentionnées.

8.—La Commission prend alors en considération le cahier des charges pour le privilège de la location des chaloupes au public dans l'étang inférieur du parc LaFontaine; et, après certains amendements audit cahier des charges, la Commission l'approuve, et le secrétaire est prié de demander des soumissions; lesdites soumissions devant être déposées au bureau du greffier de la Ville avant midi, le 2 décembre prochain.

Ajournement.

JULES CREPEAU,
Secrétaire.

COMMISSION DE L'AQUEDUC

Compte rendu de l'assemblée du 2 novembre. (Assemblée ajournée)

Sont présents: MM. les échevins Clearihuc, président, Marin, Lévesque, Nault, Gadbois et Marin.

1.—Etant prises en considération les soumissions reçues pour fourniture de trois chaudières à vapeur devant servir à la station des pompes du bas niveau, sont lus à ce sujet les rapports de MM. Janin, surintendant, et E.-O. Champagne, inspecteur des Chaudières.

M. l'échevin Lévesque demande à M. Champagne si les surchauffeurs présentent quelque avantage aux chaudières à vapeur?

M. Champagne répond dans l'affirmative et fait remarquer que les chaudières de la "Robb Engineering Co." et de la "Canada Foundry Co." ont des surchauffeurs.

En réponse à une question de M. le président, M. Champagne dit que les chaudières Babcock & Wilcox, avec surchauffeurs ajoutés, ne valent pas mieux que l'amélioration des surchauffeurs dans les chaudières de la "Robb Engineering Co." et de la "Canada Foundry Co."

M. l'échevin Gadbois demande à M. Champagne si les chaudières Babcock & Wilcox, telles qu'offertes, sans les surchauffeurs, sont aussi efficaces que les chaudières de la "Robb Engineering Co." ou de la "Canada Foundry" qui ont leurs surchauffeurs?

M. Champagne répond: Non.

Le surintendant déclare que l'amélioration des surchauffeurs, ajoutée à la "Robb Engineering Co.", a certains mérites, mais n'est pas ce qu'il considère un véritable surchauffeur, comme il le comprend.

Après une longue discussion, M. l'échevin Nault

Propose: D'adjuger à la "Robb Engineering Co." le contrat pour les trois (3) chaudières, à raison de \$13,939, suivant sa soumission.

6.—Submitted the following offers for the dismantling, hauling and placing for the winter months the passenger bridge now existing on Victoria Pier:

Henri Gravel, price asked	\$700
The Montreal Ship Lining Co. price asked	700
G. St-Pierre and M. Favreau	750

On motion of Ald. Molson, it was

Resolved: That the offer of the Montreal Ship Lining Co. be accepted, provided the amount required be voted by the Council, and that a report be made asking that the necessary appropriation be voted.

In this connection a report from the deputy City surveyor was submitted stating that the approximate cost of said work would be about \$700.

7.—Submitted a letter from Mr. W. S. Maxwell, chairman of the Civic Improvement Committee of the Architects' Association, asking that an appropriation of \$500 be voted to enable said Committee to obtain the services of a draughtsman, in order to procure necessary levels and works required, in order to lay before the City Council a comprehensive scheme of civic improvements, and more particularly of the improvement of that part of Mount Royal Park known as Fletcher's Field.

Resolved: To recommend to Council to put at the disposal of the Parks Committee a sum of \$500 for the above mentioned purposes.

8.—The Committee then considered the specifications for the privilege of hiring boats to the public on the lower lake of LaFontaine Park, and after certain amendments to said specifications, the same were approved of and the secretary was instructed to advertise for tenders, said tenders to be deposited in the City clerk's office before noon on the 2nd December next.

Adjourned.

JULES CREPEAU,
Secretary.

WATER COMMITTEE

Adjourned meeting of the 2nd November.

Present: Ald. Clearihue, chairman, Marin, Lévesque, Nault, Gadbois and Marin.

1.—Tenders for three (3) boilers for the Low Level Pumping station being taken up, reports were read from Messrs. Janin, the superintendent, and E. O. Champagne, City Boiler inspector, in regard to the tenders received.

Ald. Lévesque asked Mr. Champagne if super-heaters were an advantage in connection with steam boilers?

Mr. Champagne replied yes, and that the Robb Engineering Co., and The Canada Foundry Co. had super-heaters attached to their boilers.

In reply to a question by the chairman, Mr. Champagne stated that the Babcock & Wilcox boilers with added super-heaters were of no more value than the improvement called super-heaters in the Robb Engineering Co. and the Canada Foundry Co. boilers.

Ald. Gadbois asked Mr. Champagne if the Babcock & Wilcox boilers, as offered, without the super-heaters, were as efficacious as either the Robb Engineering Co's, as the Canada Foundry Co's boilers with their super-heaters?

Mr. Champagne answered: No.

The superintendent stated that the Robb Engineering Co's improvement called super-heaters, had certain merits but was not what he considered a proper super-heater as he understands them.

After much discussion Ald. Nault

Moved: That the contract for the three (3) boilers be awarded to the Robb Engineering Co. for the sum of \$13,939, as per their tender.

Ladite proposition, étant mise aux voix, donne le résultat suivant:

Pour: Marin, Nault, Turner, Lévesque, Gadbois—5.
Contre: Clearihue—1.

La proposition est ainsi affirmativée.

Résolu: De rembourser aux maisons suivantes les dépôts effectués avec leurs soumissions pour chaudières à vapeur:

	Dépôt.	Remboursement.
Babcox & Wilcox.	\$1,200	\$1,200
Canada Foundry Co.	1,200	1,200
The John McDougall Cal. Iron W. Co	1,200	1,200
Robb Engineering Co.	1,200 adjudicataire	

Ajournement.

FRANK DOWD,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de l'assemblée spéciale du 4 novembre

Son Honneur le Maire H.-A. Ekers occupe le fauteuil de la présidence.

Sont présents: MM. les échevins Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Stearns, Leclaire, Giroux, Mercier, O'Connell, Lavolette, Gadbois, Robinson, Ward, J.-B.-A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy et Molson.

PETITES. ETC.

1.—Onzième rapport annuel du Bureau de Placement Municipal Gratuit.

Renvoyé à la Commission des Finances.

2.—De M. P. Chevalier, demandant la permission d'ouvrir une forge au No 389 de l'avenue Coloniale.

3.—De la "Lackawana Coal Co.", à l'effet d'ériger une écurie sur la rue Olier.

Renvoyée à la Commission des Incendies et de l'Éclairage.

4.—De M. T. Bélisle, demandant que soit posé un service d'eau dans l'avenue Papineau.

5.—De contribuables de la rue Boyer, protestant contre le délai apporté dans la pose de certain service d'eau.

Renvoyées à la Commission de l'Acqueduc.

6.—De la Chambre de Commerce, approuvant l'établissement d'un département de travaux publics et la construction de conduits souterrains.

7.—De M. R. Davidson, transmettant un rapport des experts *re* fils électriques aériens.

Renvoyées à la Commission spéciale *re* Conduits souterrains.

8.—Du "Montreal Board of Trade", *re* établissement d'un département de travaux publics et autres réformes municipales.

Déposée sur le bureau.

9.—Du Secrétaire Provincial, accusant réception d'une résolution du Conseil adoptée le 28 octobre dernier, au sujet de l'affermage de certains pouvoirs d'eau.

Déposée aux archives.

10.—De l'Association des Marchands Détailliers, contre l'imposition de la taxe de l'eau d'après l'évaluation.

Sur proposition de M. l'échevin GADBOIS, appuyé par M. l'échevin DAVID, il est

Résolu: Qu'une Commission spéciale, composée de MM. les présidents des diverses Commissions permanentes, soit instituée pour discuter avec les marchands-détailliers la question de l'imposition de la taxe de l'eau.

11.—De certains contribuables qui demandent une enquête au sujet de l'administration de la Police.

Et un débat s'engageant,

The vote being taken resulted as follows:

Yeas: Marin, Nault, Turner, Lévesque, Gadbois—5
Nay: Clearihue—1.

The motion was carried.

Resolved: To refund the following firms their deposits made in connection with their tenders for boilers:

	Déposit.	Refund.
Babcox & Wilcox.	\$1,200	\$1,200
Canada Foundry Co.	1,200	1,200
The John McDougall Cal. Iron W. Co	1,200	1,200
Robb Engineering Co.	1,200	contractor.

Adjourned.

FRANK DOWD,
Secretary.

CITY COUNCIL

Report of special meeting held the 4th of November.

His Worship the Mayor H.-A. Ekers, Esq., in the chair.

Present: Aldermen Payette, Larivière, Proulx, Yates, Clearihue, Duquette, Major, Dagenais, Robillard, Labrecque, Turner, Sadler, Bumbray, Gallery, Lavallée, L.-A. Lapointe, Stearns, Leclaire, Giroux, Mercier, O'Connell, Lavolette, Gadbois, Robinson, Ward, J. B. A. Martin, Nault, Séguin, M. Martin, Marin, Lévesque, Houlé, Guay, David, Roy and Molson.

PETITIONS. ETC.

1.—Eleventh annual report of the Free Municipal Labor Bureau.

Referred to Finance Committee.

2.—From P. Chevalier, to open a forge at No 389 Colonial avenue.

3.—From Lackawana Coal Co., to erect a stable on Olier street.

Referred to Fire and Light Committee.

4.—From T. Bélisle, for a water service in Papineau avenue.

5.—From ratepayers in Boyer street, protesting against the delay in laying a certain water service.

Referred to Water Committee.

6.—From "Chambre de Commerce", concerning the establishment of a public works department, and the construction of underground conduits.

7.—From R. Davidson, transmitting report of experts *re* electric overhead wires.

Referred to special Committee on Underground conduits.

8.—From Montreal Board of Trade, *re* establishment of a public works department and other municipal reforms.

Laid on the table.

9.—From Provincial secretary, acknowledging receipt of a certain resolution of Council adopted on the 28 Oct. last anent the leasing of certain water powers.

Filed of record.

10.—From Retail Merchants' Association, against the imposition of the water rate on the assessed value.

On motion of Ald. GADBOIS, seconded by Ald. DAVID, it was

Resolved: That a special Committee, composed of the chairmen of the different standing Committees, be appointed to discuss with the Retail Merchants' Association the question of the imposition of the water rate.

11. From certain ratepayers, asking that an investigation be held in connection with the Police department.

And a debate arising,

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. PROULX,

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin PROULX, il est

Résolu: Vu les explications données par M. le président et par les autres membres de la Commission de Police, que le Conseil ne croit pas devoir recevoir favorablement et prendre en considération ladite requête. (MM. les échevins Stearns, Ward et Bumbray dissidents).

12.—Sur proposition de M. l'échevin M. MARTIN, appuyé par M. l'échevin MARIN, il est

Résolu: Que la Commission des présidents soit priée de présenter un rapport, d'ici à une quinzaine, sur les questions qui lui ont été soumises par le Conseil le 28 octobre, faute de quoi ces questions prendront leur rang sur l'ordre du jour.

RAPPORTS

13.—De la Commission des Finances, à l'effet d'augmenter la subvention accordée aux hôpitaux Alexandra et Saint-Paul.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

14.—De la Commission des Finances, à l'effet d'adjuger à M. C.-T. Charlebois la fourniture des numéros.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté. (MM. les échevins Larivière, Clearihue, Ward, M. Martin et Yates dissidents).

15.—De la Commission des Finances, à l'effet de donner instructions à la "Montreal Water & Power Co." de poser des conduites d'eau dans la rue Marquette et dans d'autres rues.

16.—De la Commission des Finances, au sujet de la requête de la "R.-E.-T. Pringle Co."

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

17.—De la Commission des Finances souscrivant, jusqu'à concurrence de \$282 seulement, au rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit de \$2,082 pour la construction de trottoirs permanents.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que ledit rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté.

18.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit de \$4,000 à l'effet de construire des trottoirs permanents: de \$4,000 à l'effet de construire des trottoirs permanents: de \$4,000 à l'effet de construire des trottoirs permanents: de \$2,000, devant, au moyen d'un virement, être prise à même le crédit affecté au paving de la rue Sainte-Catherine.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

19.—De la Commission des Finances souscrivant, jusqu'à concurrence de \$648 seulement, au rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit de \$49,528.50 à l'effet de construire des trottoirs permanents.

20.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit de \$7,500 pour payer la quote-part de la Ville dans la construction de l'égout de la rue Iberville.

21.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit de \$12,052 pour compléter des trottoirs permanents.

22.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit de \$250 pour construire un trottoir permanent sur la rue Montcalm.

23.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission de la Voirie qui demande un crédit de \$170 à l'effet de construire un trottoir permanent sur la rue Saint-Jacques.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

24.—De la Commission des Finances souscrivant, jusqu'à concurrence de \$2,000 seulement, au rapport de la Commission

Resolved: That, in view of the explanations given by the chairman and other members of the Police Committee, the Council does not deem it necessary to take up and consider favorably said petition. (Ald. Stearns, Ward and Bumbray dissenting).

12.—On motion of Ald. M. MARTIN, seconded by Ald. MARIN, it was

Resolved: That the Committee of chairmen be instructed to report, within a fortnight, upon the questions referred to them by Council on the 28th Oct. failing which said questions shall be given their rank on the order of the day.

REPORTS.

13.—From Finance Committee, to increase subsidy granted to Alexandra and St. Paul hospitals.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. DAGENAIS, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

14.—From Finance Committee, to award contract for numbers to C. T. Charlebois.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That said report be received and adopted. (Ald. Larivière, Clearihue, Ward, M. Martin and Yates dissenting).

15.—From Finance Committee, to instruct Montreal Water & Power Co. to lay mains in Marquette and other streets.

16.—From Finance Committee, on petition of the R. E. T. Pringle Co.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

17.—From Finance Committee, concurring, but to the amount of \$282 only, in the report of the Road Committee for an appropriation of \$2,082 for the construction of permanent sidewalks.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said report of the Finance Committee be received and adopted.

18.—From Finance Committee, concurring in the report of the Road Committee, for an appropriation of \$4,000 for the construction of permanent sidewalks, the City's share namely \$2,000 to be varied from appropriation for Ste. Catherine street paving.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

19.—From Finance Committee, concurring but to the amount of \$648 only, in the report of the Road Committee for an appropriation of \$49,528.50 for the construction of permanent sidewalks.

20.—From Finance Committee, concurring in the report of the Road Committee for an appropriation of \$7,500 to pay City's share of sewer in Iberville street.

21.—From Finance Committee, concurring in the report of the Road Committee for an appropriation of \$12,052, to complete permanent sidewalks.

22.—From Finance Committee, concurring in the report of the Road Committee, for an appropriation of \$250 to construct permanent sidewalk on Montcalm street.

23.—From Finance Committee, concurring in the report of the Road Committee, for an appropriation of \$170 to construct permanent sidewalk on St. James street.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. LARIVIERE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

24.—From Finance Committee, concurring, but to the

sion des Incendies et de l'Eclairage qui demande un crédit de \$6,000 pour entretien de chevaux.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin YATES, il est

Résolu: Que ledit rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté.

25.—De la Commission des Finances souscrivant, jusqu'à concurrence de \$20,000 seulement, au rapport de la Commission de l'Aqueduc qui demande un crédit de \$73,536 pour terminer l'année.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE, il est

Résolu: Que ledit rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté.

26.—De la Commission des Finances souscrivant, jusqu'à concurrence de \$200 seulement, au rapport de la Commission d'Hygiène et de Statistiques qui demande un crédit de \$800 pour l'hôpital projeté des enfants malades.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin DAGENAIS, il est

Résolu: Que ledit rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté. (MM. les échevins Ward et Sadler dissidents).

27.—De la Commission des Finances souscrivant, jusqu'à concurrence de \$1,000 seulement, au rapport de la Commission de l'Incineration qui demande un crédit de \$3,000 pour entretien de chevaux.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin MAJOR, il est

Résolu: Que ledit rapport de la Commission des Finances soit reçu et adopté.

28.—De la Commission des Finances, souscrivant au rapport de la Commission des Parcs et Traverses qui demande un crédit de \$250.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

29.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$3,000 pour paver la rue Saint-André.

30.—De la Commission de la Voirie à l'effet d'inscrire la ruelle Provençal comme voie publique.

31.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'adjuger un certain contrat à la "Montreal Ship Lining Co."

32.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'adjuger à M. C. Bellehumeur un contrat pour la construction d'un égout.

33.—De la Commission de la Voirie, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$350.

Sur proposition de M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin GIROUX, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

34.—De la Commission de la Voirie, demandant un crédit de \$590.

Renvoyé à la Commission des Finances.

35.—De la Commission de la Voirie, demandant l'autorisation de construire un égout dans la rue Le Moine.

Renvoyée aux Commissions d'Hygiène et de Statistiques et des Finances.

36.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet de permettre à la "American Auto. Engine Co." d'ériger une chaudière à vapeur.

37.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, à l'effet de permettre à M. C. Dagenais d'ouvrir une cour à bois.

Sur proposition de M. l'échevin YATES, appuyé par M. l'échevin ROBILLARD, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

38.—De la Commission des Incendies et de l'Eclairage, demandant un crédit de \$100.

Renvoyé à la Commission des Finances.

39.—De la Commission de l'Aqueduc, au sujet de l'enlèvement de certains poteaux le long de l'aqueduc.

Sur proposition de M. l'échevin CLEARIHUE, appuyé par M. l'échevin LEVESQUE, il est

Résolu: Vu le rapport du surintendant de l'Aqueduc, vu aussi l'urgence de faciliter la tâche de l'entrepreneur des

amount of \$2,000 only, in the report of the Fire and Light Committee, for an appropriation of \$6,000 for horsekeep.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. YATES, it was

Resolved: That said report of the Finance Committee be received and adopted.

25.—From Finance Committee, concurring, but to the amount of \$20,000 only, in the report of the Water Committee, for an appropriation of \$73,536 to complete the year.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. CLEARIHUE, it was

Resolved: That said report of the Finance Committee be received and adopted.

26.—From Finance Committee, concurring, but to the amount of \$200 only, in the report of the Hygiene and Statistics Committee, for an appropriation of \$800 for the proposed hospital for sick children.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. DAGENAIS, it was

Resolved: That said report of the Finance Committee be received and adopted. (Ald. Ward and Sadler dissenting).

27.—From Finance Committee, concurring, but to the amount of \$1,000 only, in the report of the Incineration Committee, for an appropriation of \$3,000 for horsekeep.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. MAJOR, it was

Resolved: That said report of the Finance Committee be received and adopted.

28.—From Finance Committee, concurring in the report of the Parks and Ferries Committee, for an appropriation of \$250.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. ROBILLARD, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

29.—From Road Committee, to vary a sum of \$3,000, to pave St. André street.

30.—From Road Committee, to inscribe Provençal lane as a public thoroughfare.

31.—From Road Committee, to award a certain contract to Montreal Ship Lining Co.

32.—From Road Committee, to award contract for the construction of a sewer to C. Bellehumeur.

33.—From Road Committee, to vary a sum of \$350.

On motion of Ald. LARIVIERE, seconded by Ald. GIROUX, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

34.—From Road Committee, for an appropriation of \$590. Referred to Finance Committee.

35.—From Road Committee, for the construction of a sewer in Lemoine street.

Referred to Hygiene and Statistics, and Finance Committees.

36.—From Fire and Light Committee, to allow the American Auto Engine Co. to erect a steam boiler.

37.—From Fire and Light Committee, to allow C. Dagenais to open a wood yard.

On motion of Ald. YATES, seconded by Ald. ROBILLARD, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

38.—From Fire and Light Committee, for an appropriation of \$100.

Referred to Finance Committee.

39.—From Water Committee, anent the removal of certain poles along the aqueduct.

On motion of Ald. CLEARIHUE, seconded by Ald. LEVESQUE, it was

Resolved: That, in view of the report of the Superintendent of Water Works, also in view of the urgency of facilitating the work of the Contractor for the widening of the

travaux d'agrandissement de l'aqueduc, que le Conseil ordonne aux avocats de la Ville de prendre les moyens les plus énergiques et les plus rapides pour obliger immédiatement la Compagnie "Montreal Light, Heat & Power Co." à enlever ses poteaux des berges de l'aqueduc.

40.—De la Commission de l'Aqueduc, à l'effet d'adjuger à la "Eadie Douglass Co." un contrat pour la construction d'une cheminée et d'un pavillon des roues.

41.—De la Commission de l'Aqueduc, protestant contre le retrécissement des bureaux de son département.

42.—De la Commission de l'Aqueduc, à l'effet d'adjuger à MM. F. Sauvageau et L.-A. Amiot des contrats pour le nouveau pavillon des chaudières à vapeur.

Sur proposition de M. l'échevin CLEARIHUE, appuyé par M. l'échevin LEVESQUE, il est

Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

43.—De la Commission de l'Aqueduc, à l'effet d'adjuger à la "Robb Engineering Co." un contrat pour nouvelles chaudières.

A ce sujet, est soumise et lue une lettre de MM. Babcock & Wilcox en rapport avec leur soumission pour la fourniture desdites chaudières, laquelle est déposée aux archives.

Sur proposition de M. l'échevin CLEARIHUE, appuyé par M. l'échevin NAULT, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

44.—De la Commission de l'Aqueduc, à l'effet de raccorder une conduite de 24" à la gare de la Place Viger.

45.—De la Commission de l'Aqueduc, demandant un crédit de \$10,000 pour la pose de tuyaux.

Renvoyés à la Commission des Finances.

46.—De la Commission de l'Incineration, à l'effet d'opérer le virement d'un montant de \$30.

Sur proposition de M. l'échevin MAJOR, appuyé par M. l'échevin DAVID, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

47.—De la Commission des Parcs et Traverses, à l'effet d'opérer le virement de certains item de ses crédits.

Sur proposition de M. l'échevin RIBILLARD, appuyé par M. l'échevin MOLSON, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

48.—De la Commission des Parcs et Traverses, demandant un crédit de \$700.

49.—De la Commission des Parcs et Traverses, demandant un crédit de \$500.

Renvoyés à la Commission des Finances.

50.—De la Commission spéciale *re* Censure théâtrale.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin MERCIER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

51.—De la Commission spéciale de Législation, recommandant de n'apporter cette année aucun amendement à la Charte.

Sur proposition de M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, appuyé par M. l'échevin SADLER, il est

Résolu: Que ledit rapport soit reçu et adopté. (M. l'échevin Ward dissident).

ORDRE DU JOUR.

52.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 2ième et 3ième lectures un règlement à l'effet de permettre au Chemin de Fer des Comtés du Sud de pénétrer dans la Ville,

Ledit ordre du jour est suspendu.

53.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 2ième et 3ième lectures un règlement concernant les bonnes moeurs,

Ledit ordre du jour est suspendu.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin CLEARIHUE,

Le Conseil s'ajourne. (MM. les échevins Gadbois et Nault dissidents).

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

RENE BAUSET,
Geffier-adjoint de la Ville.

aqueduc, Council give instructions to the Law Department to take the most energetic and expeditious means to immediately oblige the Montreal Light, Heat & Power Company to remove its poles from the banks of the Aqueduc.

40.—From Water Committee, to award contract for chimney and wheel house to Eadie Douglass Co.

41.—From Water Committee, protesting against proposed curtailment of the department's offices.

42.—From Water Committee, to award contracts for new boiler house to F. Sauvageau and L. A. Amiot.

On motion of Ald. CLEARIHUE, seconded by Ald. LEVESQUE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

43.—From Water Committee, to award contract for new boilers to Robb Engineering Co.

In this connection, submitted and read a letter from Babcock & Wilcox Co. anent their tender for said steam boilers, which was

Filed of record.

On motion of Ald. CLEARIHUE, seconded by Ald. NAULT, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

44.—From Water Committee, to connect 24" main at Place Viger Station.

45.—From Water Committee, for an appropriation of \$10,000 for pipe laying.

Referred to Finance Committee.

46.—From Incineration Committee, to vary a sum of \$30.

On motion of Ald MAJOR, seconded by Ald. DAVID, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

47.—From Parks and Ferries Committee, to vary certain items of their appropriations.

On motion of Ald. ROBILLARD, seconded by Ald. MOLSON, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

48.—From Parks and Ferries Committee, for an appropriation of \$700.

49.—From Parks and Ferries Committee, for an appropriation of \$500.

Referred to Finance Committee.

50.—From Special on the appointment of a theatrical censorship.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. MERCIER, it was

Resolved: That said report be received and adopted.

51.—From Special on Legislation, recommending that no amendments to the Charter be sought this year.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. SADLER, it was

Resolved: That said report be received and adopted. (Ald. Ward dissenting).

ORDER OF THE DAY.

52.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the Southern Counties Railway to enter the City,

The said order was allowed to stand.

53.—The order of the day being read for the 2nd and 3rd reading of a by-law *re* good morals.

The said order was allowed to stand.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. CLEARIHUE,

The Council adjourned. (Ald. Gadbois and Nault dissenting).

L. O. DAVID,
City Clerk.

RENE BAUSET,
Asst. City Clerk.

COMMISSION DE LA VOIRIE

Compte rendu de l'assemblée du 5 novembre

Sont présents: MM. les échevins Larivière, président, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell et J.-B.-A. Martin.

DELEGATIONS.

1.—MM. Kendall et le docteur Cléroux se présentent devant la Commission à l'appui d'une requête des propriétaires et locataires de la rue Champagne, et demandent que l'ancien nom "St-Roch" soit substitué au nom actuel.

Question différée.

2.—M. l'échevin Bumbray se présente devant la Commission et demande que la rue DeLévis soit macadamisée.

Sur proposition de M. le président, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$2,500, du crédit affecté au salaire des employés divisionnaires (sectionmen), et d'appliquer ledit montant aux travaux préliminaires du nivelage et du macadamisage de la rue DeLévis. (M. l'échevin Giroux dissident).

3.—M. l'échevin Lévesque se présente devant la Commission et demande que l'on procède immédiatement à la confection du trottoir permanent en face de la propriété de M. J.-O. Déziel à l'angle Nord-ouest de la rue Garnier et Parc LaFontaine.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit prié de procéder immédiatement à la confection dudit trottoir.

4.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à construire les trottoirs permanents (ordonnés par le Conseil) en face des maisons de commerce et devant les nouvelles constructions, aux endroits où il le jugera le plus nécessaire.

5.—M. Lemay se présente devant la Commission au sujet de l'ouverture de la rue Johnson.

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que le secrétaire soit prié de soumettre à la prochaine assemblée le dossier de l'ouverture de ladite rue.

6.—M. l'échevin Lévesque demande la construction de trottoirs de deux madriers sur la rue Marie-Anne, à partir de l'avenue Papineau jusqu'à la rue Marquette, et, sur l'avenue Papineau, à partir de la rue Marie-Anne jusqu'à l'avenue Mont-Royal.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville avec autorisation de construire lesdits trottoirs, si c'est possible.

7.—MM. les échevins Lévesque et Major demandent que l'on pave la partie du parc LaFontaine en face des stations de pompes et de police.

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$3,100 du crédit affecté à l'achat des pavés en pierre pour les rues suivantes:

Rue Ontario, entre St-Denis et St-Christophe.	\$1,700
Rue Craig, entre Visitation et Papineau.	400
Rue Ste-Catherine, entre Papineau et DeLorimier	1,000
	\$3,100

et d'appliquer ledit montant à paver d'une manière permanente la partie du parc LaFontaine, en face des stations des pompes et de police.

8.—M. l'échevin Guay se présente devant la Commission et demande que l'on procède à la confection du trottoir permanent, sur le côté Nord de la rue Notre-Dame, à partir de la voie du chemin de fer du Grand-Tronc jusqu'à la rue Beaudoin.

M. le président informe M. l'échevin Guay que sa demande se trouve incluse dans la résolution adoptée antérieurement par cette Commission à cette assemblée.

9.—La Compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal se présente devant la Commission et se plaint de ce que M. Leprohon, ingénieur en charge de la confection de trottoirs permanents, ne veut pas accepter, pour une raison qu'elle ignore, les factures de ladite com-

ROAD COMMITTEE

Report of meeting held the 5th of November.

Present: Ald. Larivière, chairman, Leclaire, Giroux, Molson, O'Connell and J. B. A. Martin.

DELEGATIONS

1.—Mr. Kendall, and Dr. Cléroux, appeared before the Committee in support of a petition from proprietors and tenants of Champagne street, and asked that the old name "St. Rock" be substituted to the present name.

Consideration deferred.

2.—Ald. Bumbray appeared before the Committee and asked that De Lévis street be macadamized.

On motion of the chairman, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending that a sum of \$2,500 be varied from appropriation voted for the salary of sectionmen, and apply said sum to preliminary works for the levelling and macadamizing of De Lévis street. (Ald. Giroux dissenting).

3.—Ald. Lévesque appeared before the Committee and asked that the construction of the permanent sidewalk in front of Mr. J. O. Déziel's property, North-west corner of Garnier street and La Fontaine park, be proceeded with at once.

Resolved: That the City surveyor be requested to proceed at once with the construction of said sidewalk.

4.—*Resolved:* That the City surveyor be authorized to construct permanent sidewalks (ordered by Council), in front of business premises and new buildings, where he deems it most urgent.

5.—Mr. Lemay appeared before the Committee anent the opening of Johnson street.

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the secretary be instructed to submit at the next meeting the record concerning the opening of said street.

6.—Ald. Lévesque asked for the construction of sidewalks with two planks on Marie-Anne street, from Papineau Avenue to Marquette street, and on Papineau Avenue, from Marie-Anne street to Mount Royal Avenue.

Referred to the City surveyor with authority to construct said sidewalks, if necessary.

7.—Ald. Lévesque and Major asked that the portion of La Fontaine park, in front of the police and fire stations, be paved.

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending to vary a sum of \$3,000 from appropriation voted for the purchase of stone pavings for the following streets:

Ontario street, between St. Denis and St. Christopher	\$1,700
Craig street, between Visitation and Papineau	400
Ste. Catherine street, between Papineau and De Lorimier Avenue	1,000
	\$3,100

And apply said sum to the permanent paving of that part of La Fontaine park opposite the police and fire stations.

8.—Ald. Guay appeared before the Committee and asked that the permanent sidewalk on the North side of Notre-Dame street, from the Grand Trunk Railway track to Beaudoin street, be proceeded with at once.

The chairman informed Ald. Guay that his request was embodied in a resolution which had just been adopted by the Committee.

9.—The "Compagnie de Construction et de Pavages Modernes de Montréal" appeared before the Committee and complained that Mr. Leprohon, engineer in charge of the construction of permanent sidewalks is not willing to accept, for unknown reason, the said company's account for

gnie pour la fourniture des dalles de pierre, lorsqu'elle a rempli fidèlement les commandes données par M. Leprohon; et, de plus, que M. Leprohon a commis en plusieurs occasions des injustices au préjudice de ladite compagnie en faisant transporter à un autre endroit, par ladite compagnie et à ses frais, les dalles de pierre qui avaient été commandées pour un endroit déterminé.

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire, il est

Résolu: Que la question soit référée à une sous-commission composée de MM. le président et les échevins Giroux et O'Connell.

REQUETES, ETC.

10.—Soumis un compte de la Corporation du Village de DeLorimier, au montant total de \$13,982.43, dont moitié payable par la Cité de Montréal, pour la construction d'un égout de 3' x 2' par ladite Corporation de DeLorimier, sur la rue Iberville, à partir de l'ancien canal construit au Sud du chemin de fer du Pacifique Canadien jusqu'à la rue Masson.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

11.—De M. J. U. Emard, au sujet du nouveau trottoir construit en face de sa propriété Nos 52 à 58 rue Frontenac.

Renvoyée à l'inspecteur de la Ville.

12.—De M. Théo. David, demandant de changer la location d'une borne-fontaine à l'angle des rues Gilford et La-salle.

Résolu: De référer la question à la Commission de l'Arqueduc.

13.—Soumis un avis public, de la part de M. J. A. Chau-rest, secrétaire-trésorier de la municipalité de la Côte St-Laurent, comté de Jacques-Cartier, au sujet d'un certain cours d'eau qui prend sa source au trait carré de la terre de M. F. Legault, en la Côte St-Laurent, comté de Jacques-Cartier, descend entre sa terre et celle de M. S. Jarry, cou-cartier, descend ensuite sur la terre de M. F. Joron, traverse les terres de MM. Avila Beau-terre de M. F. Joron, traverse les terres de MM. Avila Beau-terre, Rémi Legault et du collège St-Laurent pour tomber dans le cours Raimbault.

Renvoyé à l'inspecteur de la Ville pour rapport.

14.—De MM. Ross & MacFarlane, au nom de M. J. Redmond, demandant la construction d'un trottoir permanent à l'angle des rues des Inspecteurs et Ste-Monique.

Déposée aux archives.

15.—*Résolu:* Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à construire des trottoirs en bois de trois madriers devant les nouvelles constructions.

16.—De la Commission de l'Hôtel de Ville, priant la Com-mission de la Voirie de voir à ce que la copie de son rap-port annuel de 1906 soit envoyée sans plus de délai au commis des Impressions et de la Papeterie.

Déposée aux archives.

RAPPORTS

17.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la cession, par la "Amherst Park Land Co." à la municipalité du Sault-au-Récollet (en date du 15 juin 1906), de certaines rues fermant maintenant partie du quartier St-Denis.

Sur proposition de M. l'échevin Leclaire il est

Résolu: Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion afin de savoir comment procéder dans l'espèce.

18.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la demande de la Compagnie du Pacifique Canadien, à l'effet d'exé-cuter certains changements au pont de la rue Ste-Catherine.

Résolu: Que le Département en Loi soit prié de donner son opinion sur la question de savoir quelles sont à ce su-jet les obligations de la Ville de Montréal et celles de la Compagnie du Pacifique Canadien.

19.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet du déplacement d'un poteau situé à l'angle Sud-est des rues Ste-Catherine et Cadieux.

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à faire déplacer le poteaux en question.

20.—*Résolu:* De présenter au Conseil un rapport recom-mandant d'opérer le virement d'un montant de \$1,500, du crédit affecté au pavage de la rue des Commissaires à par-tir de la rue Berri jusqu'à la rue Victor, et d'appliquer ledit montant au pavage de la rue Craig, à partir de la rue La-croix vers l'Est.

the supply of flagstones, although the said Company has filled faithfully the orders given by Mr. Leprohon; and, moreover, that Mr. Leprohon had, on several occasions, committed injustice, causing prejudice to the Company, by ordering flagstones to be delivered, at the said Com-pany's cost, at a different place than the one previously ordered.

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the matter be referred to a sub-commit-tee composed of the chairman and Ald. Giroux and O'Con-nell.

PETITIONS, ETC.

10.—Submitted an account from the Corporation of the Village of De Lorimier amounting to \$13,982.43, payable one-half by the City of Montreal for the construction of a 3' x 2' sewer by the said corporation of De Lorimier in Iberville street, from the old sewer constructed South of the Canadian Pacific Railway track to Masson street.

Referred to the City surveyor for report.

11.—From Mr. J. U. Emard, anent the new sidewalk laid in front of his property, Nos. 52 to 58, Frontenac street.

Referred to the City surveyor.

12.—From Mr. Théo. David, asking that the site of an hydrant, corner of Gilford and Lasalle streets, be changed.

Resolved: That the matter be referred to the Water Committee.

13.—Submitted a public notice, from Mr. J. A. Chaurest, secretary-treasurer of the municipality of St. Lawrence Hill, County of Jacques-Cartier, anent a certain water-course which has its origin at the rear part of the land of Mr. F. Legault, St. Lawrence Hill, Jacques-Cartier County, coming down between his land and the land of Mr. S. Jarry, crossing the road of St. Lawrence Hill, coming down again upon Mr. F. Joron's land, crossing the lands of Messrs. Avila Beaulieu, Rémi Legault and St. Lawrence College, and falling after in the Raimbault water-course.

Referred to the City surveyor for report.

14.—From Messrs. Ross & MacFarlane, on behalf of Mr. J. Redmond, asking for a permanent sidewalk, corner of Inspectors and St. Monique streets.

Filed of record.

15.—*Resolved:* That the City surveyor be authorized to construct three planks wooden sidewalks in front of new buildings.

16.—From the City Hall Committee asking the Road Com-mittee to see that its annual report for 1906 is sent with-out delay to the Printing and Stationery clerk.

Filed of record.

REPORTS.

17.—From the City surveyor, anent the cession of certain streets, by the Amherst Park Land Co., to the municipality of Sault-au-Récollet (dated the 15th June 1906), said streets presently forming part of St. Denis ward.

On motion of Ald. Leclaire, it was

Resolved: That the Law Department be asked to give its opinion as to the matter of procedure under the circum-stances.

18.—From the City surveyor anent the request of the Canadian Pacific Railway Co., for certain alterations to be made to the Ste. Catherine street bridge.

Resolved: That the Law Department be asked to give their opinion as to what are the obligations of the City of Montreal in this connection, and what are those of the Canadian Pacific Railway Co.

19.—From the City surveyor anent the displacing of a pole South-east corner of Ste. Catherine and Cadieux sts.

Resolved: That the City surveyor be authorized to dis-place the said pole.

20.—*Resolved:* That a report be made to Council recom-mending to vary a sum of \$1,500 from the appropriation voted for the paving of Commissioners street, from Berri to Victor street, and apply said amount to the paving of Craig street, from Lacroix street eastwards.

21.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant un crédit supplémentaire de \$255.40 afin de solder des balances de compte pour la construction d'égouts dans les rues suivantes:

Avenue Selkirk, de la Côte des Neiges à l'extrémité de l'avenue.	\$ 45.37
Rue Bourgeois, de l'extrémité de l'égout à 210 verges vers le Nord.	10.86
Rue Napoléon, entre Notre-Dame et Duvernay.	85.36
Rue Gilford, à partir de Chambord jusqu'à 60 pds vers l'Ouest.	71.52
Rue St-Luc, à partir de la rue Tower jusqu'à 50 pds vers l'Est.	42.29
	\$255.40
Quote-part des propriétaires.	\$180.40
Quote-part de la Ville.	75.00

Total. \$255.40

22.—Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant d'opérer le virement d'un montant de \$100, du crédit affecté au peinturage des kiosques, et d'appliquer ledit montant à la construction d'un kiosque pour les charretiers de grosses voitures au poste de la rue St-Jacques, angle Desrivières.

23.—*Résolu*: De présenter au Conseil un rapport demandant d'opérer le virement d'un montant de \$250, du crédit affecté au clos de la rue McCord, et d'appliquer ledit montant aux réparations des ponts et viaducs.

24.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet de la requête de M. Jas. Robinson qui demande la permission de construire deux soûtes à charbon et de pratiquer une ouverture sous le trottoir en face de sa propriété à l'angle Sud-est des rues Ste-Catherine et Bleury.

Résolu: Que cette permission soit accordée à M. Jas. Robinson pour les fins ci-haut mentionnées, sujet au règlement No 49 et aux conditions supplémentaires; et, de plus, qu'un acte notarié soit préparé en conséquence.

25.—De l'inspecteur de la Ville, au sujet des expropriations annuelles de certaines propriétés.

Résolu: De présenter au Conseil un rapport recommandant l'expropriation des propriétés suivantes, conformément aux conditions de la charte de la Cité statuant sur les expropriations annuelles:

Propriétaire	No. du Cadastre.	Rue	Quartier
H. Robertson	1169-4, 5, 6 & 8	St Martin	Ste-Anne
Jos. Sawyer	1589-9 & 10	Guy	St-Antoine
S. A. Agnew	1589-11	Guy	St-Antoine
A. Brunet	partie 285.	Chatham	St-Antoine
B. Navert	partie 285.	Chatham	St-Antoine
J. H. Joseph	216.	Canning	St-Antoine
J. J. Donohue	209-6-2	St-Denis	St-Denis
Cyrille Gélinas	328-558	Mont-Royal	St-Denis
L. Dansereau	339-327 & 328.	Mont-Royal	St-Denis
Edgar M. Berliner	partie 1616.	St-Antoine	St-Henri
Dr. F. Boucher	1110 & 1111.	Visitation	St-Jacques
Jeffrey H. Burland	1488 & 1495.	Parthenais	Ste-Marie
Succession Hamilton	667.	La Montagne	St-Joseph
Succession V. Beaudry	233 & 234.	Sre-Catherine	St-Laurent
Glickman & Glickman	628 & 629.	St-Chs. Borromée.	St-Laurent

26.—Soumis deux rapports de la Commission de la Voirie, renvoyés par le Conseil:

10. A l'effet de changer les lignes homologuées de la rue Champlain et autres;

20. A l'effet d'effacer les lignes homologuées des rues De Fleurimont et Comte.

Déposés sur le bureau.

27.—Sur proposition de M. l'échevin O'Connell, il est

Résolu: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à macadamiser les abords du pont de la rue Wellington à même le crédit affecté au macadamisage des rues.

28.—*Résolu*: Que le cas du cocher John Hughes qui demande d'être admis au kiosque privé des cochers de la rue Ste-Catherine (angle de la rue St-Mathieu) soit laissé entre les mains de l'inspecteur de la Ville.

29.—*Résolu*: Que l'inspecteur de la Ville soit autorisé à faire enlever tous les kiosques privés des cochers à la fin de l'année, savoir le 1er mai 1908.

Ajournement.

RAOUL BOLTE,
Secrétaire.

21.—*Resolved*: That a report be made to Council asking for a supplementary appropriation of \$255.40 to pay balances of account for the construction of sewers in the following streets:

Selkirk Ave., from Côte des Neiges to the end of the Avenue	\$45.37
Bourgeois street, from the sewer's end to a distance 210 yards northwards	10.86
Napoléon street, between Notre-Dame and Duvernay	85.36
Gilford street, from Chambord to a distance 60 feet westwards	71.52
St. Luke street, from Tower street to a distance 50 feet eastwards	42.29
	\$255.40

Proprietors' share \$180.40
City's share 75.00

Total \$255.40

22.—On motion of Ald. Martin, it was

Resolved: That a report be made to Council recommending to vary a sum of \$100 from appropriation voted for the painting of kiosks, and apply said sum to the erection of a kiosk for carters driving heavy vehicles at the St. James cabstand, corner of DesRivières street.

23.—*Resolved*: That a report be made to Council asking to vary a sum of \$250 from appropriation voted for the McCord street yard, and apply same to repairs to bridges and subways.

24.—From the City surveyor anent the petition of Mr. Jas. Robinson for permission to build two coal shutes and to make an opening under the sidewalk in front of his property, South-east corner of Ste. Catherine and Bleury streets.

Resolved: That said permission be granted for the above mentioned purposes, subject to by-law No. 49, and to additional conditions; and, moreover, that a notarial deed be prepared accordingly.

25.—From the City surveyor, anent the annual expropriations of certain properties.

Resolved: That a report be made to Council recommending the expropriation of the following properties, in accordance with conditions of the City charter concerning annual expropriations:

Proprietor	Cadastral No.	Street	Ward
H. Robertson	1169-4, 5, 6 & 8	St. Martin	St. Ann's
Jos. Sawyer	1589-9 & 10	Guy	St. Antoine
S. A. Agnew	1589-11	Guy	St. Antoine
A. Brunet	part of 285.	Chatham	St. Antoine
B. Navert	part of 285.	Chatham	St. Antoine
J. H. Joseph	216	Canning	St. Antoine
J. J. Donohue	209-6-2	St. Denis	St. Denis
Cyrille Gélinas	328-558	Mont-Royal	St. Denis
L. Dansereau	339-327 & 328.	Mont-Royal	St. Denis
Edgar M. Brliner	part 1616	St. Antoine	St. Henry
Dr. F. Boucher	1110 & 1111.	Visitation	St. James
Jeffrey H. Burland	1488 & 1495.	Parthenais	St. Mary
Estate Hamilton	667.	Mountain	St. Joseph
Estate Victor Beaudry	233 & 234.	St. Catherine	St. Lawrence
Glickman & Glickman	628 & 629.	St. Chs Borromée.	St. Lawrence

26.—Submitted two reports from the Road Committee, referred by Council:

10 For the changing of homologated lines of Champlain and other streets.

20. For the erasure of homologated lines of De Fleurimont and Comte streets.

Laid on the table.

27.—On motion of Ald. O'Connell, it was

Resolved: That the City surveyor be authorized to macadamize the Wellington street approaches from appropriation voted for street macadamizing.

28.—*Resolved*: That the case of John Hughes, cabman, who asked to be admitted to the private kiosk of Ste. Catherine street cabmen, (corner of St. Mathew street), be left with the City surveyor.

29.—*Resolved*: That the City surveyor be authorized to cause all the cabmen's private kiosks to be removed at the end of the year, namely on the 1st of May 1908.

Adjourned.

RAOUL BOLTE,
Secretary

COMMISSION DE L'HOTEL DE VILLE

Compte rendu de l'assemblée du 6 novembre

Sont présents: MM. les échevins Labrecque, président, DeSerres, Giroux, Lévy, J.-B.-A. Martin, Ward et Gadbois.

Le procès-verbal de la dernière séance (30 octobre) est amendé par l'addition du considérant suivant à la résolution par laquelle cette Commission, ayant reçu un crédit supplémentaire de \$1,000 du Conseil, ordonne au surintendant de l'Hôtel de Ville de faire exécuter à la toiture de l'hôtel de ville les réparations les plus urgentes avant l'hiver: "Attendu que cette Commission a à sa disposition des fonds permettant l'exécution de ces réparations."

HOTEL DE VILLE

1.—MM. les échevins Guay et David se présentent de nouveau devant cette Commission pour demander que la salle municipale de Saint-Henri soit de préférence louée au Cercle Saint-Henri.

Me Coderre appuie aussi la requête du Cercle Saint-Henri.

Des représentants de la "Olympia Amusement Co." et de MM. Rhéaume et Miraglia demandent, de leur côté, que ladite salle leur soit louée.

Le secrétaire produit une copie du bail intervenu entre la Ville et MM. Neuville et Théorêt pour la location de la salle municipale de Sainte-Cunégonde, ainsi que la résolution de la Commission des Finances, en date du 25 mai 1906, qui accorde gratuitement au Cercle Saint-Henri l'usage de la salle municipale de Saint-Henri le troisième mercredi et le troisième jeudi de chaque mois.

Après une longue discussion, M. l'échevin DeSerres propose: Qu'une sous-commission, composée de MM. les échevins Giroux et Ward, soit instituée aux fins de visiter l'hôtel de ville de Saint-Henri, de s'enquérir des objections qui peuvent être soulevées contre la location de la salle municipale de Saint-Henri, d'étudier la question des assurances de cet édifice, etc.

M. l'échevin Gadbois propose en amendement: Que la salle municipale de Saint-Henri soit immédiatement louée à MM. Rhéaume et Miraglia, les plus haut offrants, aux conditions auxquelles a été louée la salle municipale de Sainte-Cunégonde avec, en plus, la réserve de trois soirs par mois pour les réunions du Cercle Saint-Henri.

M. l'échevin Ward propose en sous-amendement: Que des soumissions publiques soient demandées par la voie des journaux, pour la location de la salle municipale de Saint-Henri, aux conditions générales auxquelles a été louée la salle municipale de Sainte-Cunégonde avec, en plus, réserve de deux soirs par mois.

Ledit sous-amendement étant mis aux voix, la Commission se partage:

Pour: Giroux, Ward, Martin, Lévy—4.

Contre: Gadbois, DeSerres—2.

Ledit sous-amendement est ainsi affirmatif, et il est

Résolu: En conséquence.

2.—Soumis et lu un rapport du surintendant de l'Hôtel de Ville re plaintes du surintendant du service d'Hygiène au sujet du chauffage défectueux de certains bureaux de son département.

Déposé sur le bureau.

3.—Le surintendant de l'Hôtel de Ville rapporte verbalement que la Cour du Recorder siège depuis quelques jours dans l'antichambre du Conseil, jusqu'ici réservée aux assemblées des Commissions civiques; et, comme il n'a reçu aucune instruction de faire servir l'antichambre du Conseil aux fins auxquelles la font servir MM. les Recorders, il demande ce qu'il doit faire?

Résolu: D'informer MM. les Recorders que l'antichambre du Conseil étant réservée aux assemblées des Commissions civiques qui peuvent effectivement être appelées à se réunir à toute heure de la journée, cette Commission invite MM. les Recorders à s'entendre avec elle pour affecter à l'instruction des causes qui ne peuvent s'instruire

CITY HALL COMMITTEE

Report of meeting held the 6th of November.

Present: Ald. Labrecque, chairman, DeSerres, Giroux, Lévy, J. B. A. Martin, Ward and Gadbois.

The minutes of the last meeting (October 30th) were amended by adding the following clause to the resolution by which this Committee, having received an additional appropriation of \$1,000 from Council, ordered the superintendent of the City Hall to proceed with the most urgent repairs before winter: "Whereas this Committee has at its disposal funds for said repairs".

CITY HALL

1.—Ald. Guay and David appeared again before the Committee and asked that preference be given to the "Cercle Saint-Henri" for the leasing of the St. Henry town hall.

Mr. Coderre also supported the petition of the "Cercle Saint-Henri".

The representatives of the Olympia Amusement Co. and of Messrs. Rhéaume & Miraglia asked, on the other hand, that the said hall be rented to them.

The secretary filed a copy of the lease made between the City and Messrs. Neuville & Théorêt for the Ste. Cunégonde hall, and the resolution of the Finance Committee, dated May the 25th 1906, which granted to the "Cercle Saint-Henri" the free use of the St. Henry town hall on the third Wednesday and Thursday of each month.

After a lengthy discussion,

Ald. DeSerres

Moved: That a sub-committee, composed of Ald. Giroux and Ward, be appointed to visit the St. Henry town hall, to investigate the objections that might be raised against the leasing of the St. Henry town hall, to study the question of insurance placed on said building, etc.

Ald. Gadbois moved in

Amendment: That the St. Henry town hall be immediately leased to Messrs. Rhéaume & Miraglia, the highest tenders, on the conditions upon which the Ste. Cunégonde town hall is now rented; with, moreover, a clause reserving three nights a month for the meetings of the "Cercle Saint-Henri".

Ald. Ward moved in

Sub-amendment: That public tenders be called in the newspapers for the leasing of the St. Henry town hall, on the general conditions upon which the municipal hall of Ste. Cunégonde is rented, with, moreover, the reserve of two nights per month.

The said sub-amendment being put, the Committee divided:

Yeas: Giroux, Ward, Martin and Lévy—4.

Nays: Gadbois and DeSerres—2.

So the said sub-amendment was carried, and it was

Resolved: Accordingly.

2.—Submitted and read a report from the City Hall superintendent re complaints of the Hygiene superintendent anent the heating of certain offices of said department.

Laid on the table.

3.—The City Hall superintendent reported, verbally, as to the Recorder's Court sitting for a few days in the ante-room of the Council, which is reserved for meetings of the Civic Committees; and, as he had received no orders to allow the ante-room of the Council to be used for the Recorders' purposes, he wanted to know what he should do?

Resolved: That the Recorders be informed that the ante-room of Council, being reserved for meetings of Civic Committees which might be called upon to meet at any time during the day, this Committee therefore invite the Recorders to confer with them in order to select a room, for the hearing of cases (which cannot be heard in the Re-

dans l'enceinte de la Cour du Recorder un local non réservé aux assemblées des Commissions civiques.

4.—Soumis et lu un extrait des minutes du Conseil faisant part à cette Commission de l'adoption d'un rapport par lequel la Commission de l'Aqueduc demande d'être laissée en possession de ses bureaux actuels.

Déposé aux archives.

"GAZETTE MUNICIPALE"

5.—A la suggestion de M. l'échevin Gadbois, il est

Résolu: De prier le registraire de la Ville d'ajouter, quand il y aura lieu, aux statistiques des Mutations de Propriétés qu'il fournit hebdomadairement à la *Gazette Municipale* le numéro civique dans la désignation des propriétés en mutation.

6.—Soumise et lue une lettre de l'Association des Constructeurs ("Builders' Exchange") annullant son abonnement à la *Gazette Municipale* pour la raison que la *Gazette Municipale* a cessé de publier les statistiques des Permis de Construction.

M. le président explique que le Conseil a expressément donné à la Commission des Incendies et de l'Eclairage ordre de fournir hebdomadairement à la *Gazette Municipale* les statistiques des Permis de Construction et que, malgré cet ordre, les statistiques demandées ne parviennent pas à la *Gazette Municipale*.

M. l'échevin Yates, président de la Commission des Incendies et de l'Eclairage, présent à l'assemblée, demande à cette Commission de fournir au commis préposé à l'enregistrement des Permis de Construction un cahier qui permettra de faire cet enregistrement en duplicata, de façon à ce qu'une copie puisse être communiquée à la *Gazette Municipale* sans augmenter le travail des employés du service de l'inspection des Edifices.

Résolu: D'accéder à cette proposition et de prier le commis des Impressions et de la Papeterie de s'entendre à ce sujet avec le commis préposé à l'enregistrement des Permis de Construction.

IMPRESSIONS ET PAPETERIE

7.—Soumise et lue une lettre du trésorier de la Ville, priant cette Commission d'abroger la résolution qu'elle a adoptée le 16 octobre au sujet de la publication du rapport annuel du trésorier et du contrôleur.

Résolu: Que cette Commission ne peut se déposséder de ses attributions au nombre desquelles est la publication des rapports annuels; mais qu'elle assure au trésorier de la Ville qu'elle fera toute diligence pour que le rapport annuel du trésorier et du contrôleur soit à l'avenir publié comme il doit l'être aux termes de l'article 339 de la charte.

Ajournement.

L. de MONTIGNY,
Secrétaire.

COMMISSION DES MARCHES

Compte rendu de l'assemblée du 6 novembre

Sont présents: MM. les échevins Duquette, président, Bumbray, Turner, Séguin, M. Martin et Labrecque.

1.—Soumise et lue une lettre de M. Jules Brière, en date du 28 octobre dernier, déclarant qu'il consent à résilier son bail pour la location des étaux de boucher Nos 12 et 13 dans le marché Saint-Antoine.

Résolu: Que cette lettre et cette résignation soient reçues et acceptées.

2.—Soumise et lue une lettre de M. J. Labrèche, demandant de louer les étaux de boucher Nos 12 et 13 dans le marché Saint-Antoine, à raison de \$4 par semaine.

A ce sujet, le surintendant déclare que les étaux en question ont été mis en location.

M. l'échevin Martin propose, et il est

Résolu: D'acquiescer à la demande de M. Labrèche, aux conditions spécifiées dans sa lettre, soit \$4 par semaine.

Recorder's Court) which would not be reserved for the use of Civic Committees.

4.—Submitted and read an extract from the minutes of Council informing this Committee of the adoption of a report by which the Water Committee asked to be left in possession of its offices.

Filed of record.

"MUNICIPAL GAZETTE"

5.—At the suggestion of Ald. Gadbois, it was

Resolved: That the City registrar be instructed to add, when possible, to the statement of Transfers of Property which he supplies weekly to the *Municipal Gazette*, the civic number in the description of transferred properties.

6.—Submitted and read a letter from the Builders' Exchange annulling their subscription to the *Municipal Gazette* for the reason that the *Municipal Gazette* has ceased to publish the statement of Building Permits.

The chairman explained that Council had formally given orders to the Fire and Light Committee to furnish weekly statistics of Building Permits to the *Municipal Gazette* and that, notwithstanding said order, the statistics called for are not sent to the *Municipal Gazette*.

Ald. Yates, chairman of the Fire and Light Committee, being present at the meeting, asked that this Committee furnish to the clerk who had the registering of Building Permits a copy-book so that he could duplicate registrations, and thus a copy could be given to the *Municipal Gazette* without increasing the work of employees of the Building inspection department.

Resolved: To agree with said proposal, and to instruct the Printing and Stationery clerk to confer in this connection with the clerk charged with the registration of Building Permits.

PRINTING AND STATIONERY.

7.—Submitted and read a letter from the City treasurer asking this Committee to repeal the resolution adopted on the 16th of October last in connection with the printing of the annual report of the City treasurer, and of the City comptroller.

Resolved: That this Committee cannot curtail their powers among which are the printing of annual reports; but this Committee assures the City treasurer that they will use all diligence so as to print, in the future, the City treasurer's and the City comptroller's annual report according to article 339 of the City charter.

Adjourned.

L. de MONTIGNY,
Secretary.

MARKET COMMITTEE

Report of meeting held the 6th of November.

Present: Ald. Duquette, chairman, Bumbray, Turner, Séguin, M. Martin and Labrecque.

1.—Submitted and read a letter from Mr. Jules Brière, dated the 28th of October last, stating he agreed to cancel his lease for butcher stalls Nos. 12 and 13 in St-Antoine market.

Resolved: That the said letter and resignation be received and accepted.

2.—Submitted and read a letter from Mr. J. Labrèche, asking for the rental of butcher stalls Nos. 12 and 13, in St. Antoine market, at \$4 per week.

In this connection, the superintendent stated that said stalls were offered to let.

Ald. Martin moved, and it was

Resolved: That Mr. Labrèche's application be granted, according to conditions specified in his letter, viz.: \$4 per week.

3.—Soumise et lue une lettre de M. John Dow, demandant de louer les étaux à légumes Nos 29 et 30 de l'intérieur du marché Saint-Antoine, à raison de \$1 par semaine pour chaque étal.

Résolu: D'accorder à M. Dow la location des étaux en question, aux conditions spécifiées.

4.—Soumise et lue une lettre de M. J. Vigneau, agent de la Compagnie du Pacifique Canadien au marché à Bestiaux de l'Est, informant la Commission que le toit du grand marché à bestiaux fait eau à certains endroits.

Résolu: De prier MM. Côté et Marsan, les entrepreneurs de cette bâtisse, de remédier immédiatement à cette défectuosité, conformément à la garantie spécifiée dans le contrat passé avec la Cité, en date du 17 octobre 1903, relativement à cette construction.

5.—Soumise et lue une soumission de M. T. Paquin, forgeron, demandant \$4.25 chaque pour la pose de 16 à 18 pièces en fer (channels) pour entourer les dalots des abris nouvellement construits sur les plates-formes de la Place LeRoyer.

Sur proposition de M. l'échevin Labrecque, il est

Résolu: Que la soumission de M. Paquin soit acceptée aux prix et conditions spécifiés.

6.—Soumise et lue une lettre à l'adresse de M. Biron, surintendant des marchés, de la part de la Compagnie Canadienne Fairbanks, proposant que soit réglé pour \$8 l'excédent de \$16 ajouté à son compte pour la pose de bois neuf au lieu de vieux bois sur la plate-forme de la balance transportée sur l'avenue Atwater par ladite compagnie.

Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est

Résolu: De payer ce montant de \$8 à ladite Compagnie.

7.—M. l'échevin Leclair se présente devant la Commission et demande que soit réparée de la même manière que le côté Nord, l'avant-couverture, côté Sud, du marché Saint-Jean-Baptiste.

Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est

Résolu: Que le surintendant soit autorisé à faire exécuter ces travaux à la journée par le menuisier du service des marchés, M. Morin.

8.—Le surintendant attire de nouveau l'attention de la Commission sur la requête de MM. J. A. Breton et J. Couillard, locataires des magasins situés sur le boulevard St-Laurent, dans le marché St-Laurent, qui demandent l'installation d'un cabinet d'aisance dans leur magasin.

Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est

Résolu: Que le surintendant soit autorisé à faire exécuter cette installation dans les magasins en question.

9.—Sur proposition de M. l'échevin Martin, il est

Résolu: Qu'un rapport soit présenté au Conseil pour demander l'autorisation d'opérer le virement de \$300 du crédit affecté aux réparations générales du marché Saint-Antoine et d'appliquer ce montant comme suit: \$225 aux réparations générales du marché Saint-Jean-Baptiste et \$75 aux réparations générales du marché Saint-Laurent.

10.—Le surintendant recommande de faire peindre, blanchir et renouveler en bois le plancher du bureau des commis du marché Bonsecours.

Résolu: De référer cette question au surintendant et à M. l'échevin Séguin, avec autorisation de faire exécuter ces travaux.

Ajournement.

A. LEBLANC,
Secrétaire.

CONSEIL MUNICIPAL

ASSEMBLÉE MENSUELLE DU 11 NOVEMBRE

ORDRE DU JOUR

1. Nomination du Maire suppléant.

REGLEMENTS

2. 2ème et 3ème lectures d'un règlement re bonnes mœurs. (Lapointe, L. A.)

3.—Submitted and read a letter from Mr. John Dow, asking to rent vegetable stalls Nos. 29 and 30 inside of St. Antoine market, offering \$1 per week for each stall.

Resolved: That the lease of said stalls be granted Mr. Dow, on the conditions mentioned.

4.—Submitted and read a letter from Mr. J. Vigneau, agent of the Canadian Pacific Railway Co., at the Eastern cattle market, informing the Committee that the roof of the large cattle market is leaking in certain places.

Resolved: That Messrs. Côté & Marsan, contractors of said building, be instructed to repair at once said defect, in accordance to the guarantee specified in the contract passed with the City, dated the 17th of October 1903, concerning the said building.

5.—Submitted and read a tender from Mr. T. Paquin, blacksmith, asking \$4.25 each, for the making of 16 to 18 channels for the shelters recently erected over the platforms of Le Royer Place.

On motion of Ald. Labrecque, it was

Resolved: That Mr. Paquin's tender be accepted at the prices and conditions therein mentioned.

6.—Submitted and read a letter addressed to Mr. Biron, market superintendent, from the Canadian Fairbanks Co., offering to settle for \$8 the \$16 extra added to their account, for the placing of new wood instead of old wood, on the platform of the scale transferred on Atwater avenue by said company.

On motion of Ald. Martin, it was

Resolved: That the sum of \$8 be paid the said Company.

7.—Ald. Leclair appeared before the Committee and asked that the South side of the roof on St. Jean-Baptiste market be repaired in the same way as the North side.

On motion of Ald Martin, it was

Resolved: That the superintendent, be authorized, to have said works done by day work, by Mr. Morin, joiner of the Market department.

8.—The superintendent again drew the Committee's attention to the petition made by Messrs. J. A. Breton and J. Couillard, tenants of stores situated on St. Lawrence boulevard, in St. Lawrence market, asking for the placing of a water-closet in their store.

On motion of Ald. Martin, it was

Resolved: That the superintendent be authorized to have said work done in the stores in question.

On motion of Ald. Martin, it was

Resolved: That a report be made to Council asking authority to vary a sum of \$300 from appropriation voted for general repairs to St. Antoine market, and apply said amount as follows: \$225 to general repairs of St. Jean-Baptiste market, and \$75 to general repairs of St. Lawrence market.

10.—The superintendent recommended the painting, white-washing and renewing with wood of the floor of the clerks' office in Bonsecours market.

Resolved: To refer the matter to the superintendent and to Ald. Séguin with authority to have the work done.

Adjourned.

A. LEBLANC,
Secretary.

CITY COUNCIL

MONTHLY MEETING OF THE 11th OF NOVEMBER

ORDER OF THE DAY.

1. Appointment of the acting-Mayor.

BY-LAWS

2. 2nd and 3rd reading of a by-law re good morals. (Lapointe, L. A.)

3. 2ème et 3ème lectures d'un règlement pour permettre à la Cie du Chemin de fer des Comtés du Sud de pénétrer dans la Ville. (Martin, J.-B.-A.)
4. 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* construction des édifices sur la rue Dorchester et autres rues. (Yates).
5. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
6. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* fonds de retraite pour les employés municipaux. (Gadbois).
7. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 50. (Larivière).
8. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 340. (Larivière).
9. 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à la Cie des tramways d'établir un transbordeur de charbon. (Larivière).

MOTIONS

10. *Gadbois*.—Pour une règle du Conseil *re* droit de demander que l'étude des rapports qui sont présentés soit différée.
11. *Dagenais*.—Pour amender le règlement No. 268.

REGLEMENTS

12. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement concernant les édifices sur le Parc Crémazie. (Houlé).
13. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement concernant les édifices sur la rue du Palais. (Houlé).

MOTIONS

14. *Dagenais*.—Pour amender le règlement No. 318.
15. *Nault*. Pour qu'aucun privilège exclusif ne soit accordé pour la fourniture de l'électricité
16. *Proulx*.—Pour réglementer la construction des édifices sur l'avenue Esplanade et sur d'autres rues.
17. *Labrecque*.—Pour amender le règlement No. 308.

REGLEMENT

18. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 34 (Yates).

MOTIONS

19. *Lapointe, L.-A.*—Pour un règlement *re* taxes et pour abroger certains règlements.
20. *Lavallée*.—Pour annexer Notre-Dame de Grâces.

REGLEMENT

21. 3ème lecture d'un règlement à l'effet d'annexer Notre-Dame-des-Neiges. (Lavallée).

RAPPORT

22. *Hygiène et Statistiques*.—Pour protester la Montreal Water & Power Co.

REGLEMENTS

23. 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet d'empêcher que les voitures lourdes ne circulent dans certaines rues. (Lévy).
24. 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 333 *re* paix publique. (Proulx).
25. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à J. Coristine de poser un tuyau à travers la rue St-Nicolas. (White).
26. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à J.-H. Nault de fournir la lumière, le calorifique et la force motrice. (Lapointe, L.-A.)
27. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement à l'effet de permettre à G. DeSerres de fournir la lumière et la force motrice. (Lapointe, L.-A.)
28. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bibliothèque publique. (Mercier).
29. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement codifiant les règlements concernant l'hygiène. (Dagenais).
30. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 33. (Guay).
31. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* passerelle au-dessus de la ruelle Fortification. (Larivière).

3. 2nd and 3rd reading of a by-law to allow Southern Counties Railway to enter the City. (J. B. A. Martin).
4. 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Dorchester street and on other streets. (Yates.)
5. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 260. (Leclaire), (Yates), (Nault).
6. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* pension fund for civic employes. (Gadbois.)
7. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 50. (Larivière.)
8. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 340 (Larivière.)
9. 2nd and 3rd reading of a by-law to allow the M. S. R. Co. to erect a coal conveyor. (Larivière.)

MOTIONS

10. *Gadbois*.—For a rule of Council *re* right to call "Next Meeting"
11. *Dagenais*.—To amend by-law No. 268

BY-LAWS

12. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Crémazie Park. (Houlé.)
13. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* buildings on Palais street. (Houlé.)

MOTIONS

14. *Dagenais*.—To amend by-law No. 318.
15. *Nault*.—That no exclusive contract be granted for electricity.
16. *Proulx*.—To regulate buildings on Esplanade avenue and other streets.
17. *Labrecque*.—To amend by-law No. 308.

BY-LAW

18. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by law No. 34. (Yates).

MOTIONS

19. *Lapointe, L. A.*—For a by-law *re* taxes and to repeal certain by-laws.
20. *Lavallee*.—To annex N. D. de Grâces.

BY-LAW

21. 3rd reading of a by-law to annex Notre-Dame des Neiges. (Lavallée).

REPORT

22. *Hygiene and Statistics*.—To protest Montreal Water & Power Co.

BY-LAWS

23. 2nd and 3rd reading of a by-law to prohibit heavy traffic in certain streets. (Levy).
24. 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 333 *re* public peace. (Proulx).
25. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow J. Coristine to lay a pipe across St. Nicholas Street. (White.)
26. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow J. H. Nault to supply light, heat and power. (Lapointe L. A.)
27. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow G. DeSerres to supply light and power. (Lapointe, L. A.)
28. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* public library. (Mercier).
29. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to codify the by laws concerning health. (Dagenais).
30. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 33. (Guay).
31. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* arcade over Fortification lane. (Larivière).

32. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* route de tramway de la rue Rachel. (Larivière).
33. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement *re* bibliothèque technique. (Lévy).

MOTIONS

34. *Martin, J. B. A.*—Pour abroger une résolution *re* Chemin de fer des Comtés du Sud.
35. *White.*—Pour permettre à la compagnie dite "Pintsch Compressing Co." de poser des tuyaux.

REGLEMENT

36. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement permettant aux compagnies de tramways de transporter des marchandises. (White).

MOTIONS

37. *Payette.*—Pour amender règlement *re* compagnies d'assurance.
38. *Nault.*—Pour amender le règlement No. 197 *re* fumier et ordures ménagères.
39. *Yates.*—Pour abroger le vote sur la deuxième lecture du règlement annexant Notre-Dame-des-Neiges.

RAPPORTS

40. *Voirie.*—Pour changer le nom de la rue Saint-Alphonse ainsi que le nom de la ruelle Saint-Pierre.
41. *Voirie.*—Pour annuler le contrat passé avec MM. Latreille & Frère.
42. *Police.*—Pour augmenter le traitement du quartier-maître Holland.
43. *Police.*—Soumettant réponses à certaines questions posées par l'échevin Mercier.

MOTIONS

44. *Molson.*—Pour changer le nom de la rue Bertrand en celui de Gain.
45. *Laviolette.*—Pour changer le nom de la rue Bertrand en celui de Cartier.
46. *Ward.*—Pour acquérir l'exploitation de la Cie "M. W. & P. Co."
47. *Martin, M.*—Pour amender le règlement No. 299 *re* pain.
48. *Ward.*—Pour reconsidérer le vote sur la motion faite par l'échevin Sadler, à l'effet d'amender le projet de règlement *re* réduction du prix de l'eau.

RAPPORT

49. *Hôtel de Ville.*—Pour donner un local plus spacieux aux évaluateurs.

MOTION

50. *Yates.*—Pour abroger résolution *re* hôtel de ville de Sainte-Cunégonde.

REGLEMENTS

51. 1ère, 2ème et 3ème lectures d'un règlement amendant le règlement No. 270. (Gadbois).
52. 1re, 2me et 3me lectures d'un règlement amendant le règlement No. 270. (N. Lapointe.)

L. O. DAVID,
Greffier de la Ville.

32. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* Rachel street car route. (Larivière).

33. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law *re* technical library. (Levy).

MOTIONS

34. *Martin, J. B. A.*—To repeal resolution *re* Southern Counties Railway.
35. *White.*—To allow Pintsch Compressing Co. to lay pipes.

BY-LAW

36. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to allow tramway companies to convey freight. (White).

MOTIONS

37. *Payette.*—To amend by laws *re* insurance Companies.
38. *Nault.*—To amend by-law No. 197 *re* manure and house offal.
39. *Yates.*—To repeal vote on second reading of by-law to annex Notre Dame des Neiges.

REPORTS

40. *Road.*—To change name of St. Alphonse street and St. Peters lane.
41. *Road.*—To annul contract of Messrs. Latreille & Frère.
42. *Police.*—To increase salary of Quartermaster Holland.
43. *Police.*—Submitting replies to certain questions put by Ald. Mercier.

MOTIONS

44. *Molson.*—To change name of Bertrand street to Gain.
45. *Laviolette.*—To change name of Bertrand street to Cartier.
46. *Ward.*—To acquire M. W. & P. Co.
47. *Martin, M.*—To amend by-law No. 299 *re* bread.
48. *Ward.*—To reconsider vote on motion made by Ald. Sadler to amend proposed by-law *re* reduction of water rates.

REPORT

49. *City Hall.*—To give more room to the Assessors' department

MOTION

50. *Yates.*—To repeal resolution *re* Ste. Cunégonde Town Hall.

BY-LAWS

51. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 270. (Gadbois).
52. 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to amend by-law No. 270. (N. Lapointe).

L. O. DAVID,
City Clerk.



SOUSSIONS

Salle Municipale de Saint-Henri

DES SOUSSIONS CACHETEES, portant au dos les mots "Soumission pour la location de la salle municipale de Saint-Henri", seront reçues au bureau du greffier de la Cité, Hôtel de Ville, jusqu'à midi, mercredi prochain, le 13 du courant, pour la location de la grande salle du ci-devant hôtel de ville de Saint-Henri.

La location de ladite salle municipale de Saint-Henri sera effectuée aux conditions générales auxquelles a été lcuée la salle municipale de Sainte-Cunégonde, conditions formulées dans un bail dont on pourra voir la copie au bureau du surintendant de l'Hôtel de Ville, Hôtel de Ville, entre 9 heures du matin et 5 heures du soir. Le surintendant de l'Hotel de Ville fournira aussi aux soumissionnaires tous les renseignements qu'ils pourront requérir.

La Commission de l'Hôtel de Ville, en outre des réserves formulées au bail de location de la salle de Sainte-Cunégonde, se réserve deux fois par mois l'usage de la salle municipale de Saint-Henri.

Les soumissions seront ouvertes par la Commission de l'Hôtel de Ville, en présence des intéressés, à la première séance qui suivra leur réception.

La Commission de l'Hôtel de Ville ne s'engage à accepter la plus haute ni aucune autre des soumissions. Elle pourra aussi exiger un dépôt pour garantir la bonne foi des soumissionnaires.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Cité.

BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ,

HÔTEL DE VILLE,

Montréal, 7 novembre 1907.



TENDERS

MUNICIPAL HALL of St. HENRY

SEALED TENDERS, endorsed "Tender for the renting of the Municipal Hall of St. Henry", will be received at the City Clerk's office, City Hall, up to noon, on Wednesday, the 13th instant, for the renting of the large hall of the former City Hall of St. Henry.

The said municipal hall of St. Henry will be leased on the general conditions upon which the municipal hall of Ste. Cunégonde was rented and which are mentioned in a lease a copy whereof may be seen at the office of the superintendent of the City Hall, City Hall, between 9 o'clock a.m., and 5 o'clock p.m. The superintendent of the City Hall will also give the tenderers all information they may require.

The City Hall Committee, in addition to the reserves set forth in the lease of the Ste. Cunégonde hall, reserves the use, twice a month, of the municipal hall of St. Henry.

The tenders will be opened by the City Hall Committee, in the presence of the interested parties, at its first meeting following the reception thereof.

The City Hall Committee does not bind itself to accept the highest or any tender. It may also require a deposit as a guarantee of the good faith of the tenderers.

L. O. DAVID,
City Clerk.

CITY CLERK'S OFFICE,

CITY HALL,

Montreal, 7th November 1907.

